

L'Anjou laïque

N° 104 Journal de la Fédération des œuvres Laïques de Maine et Loire - 3,00 €

Trimestriel - Mai 2013

Les langues régionales



Le coût du pont

Ah ! Quel pont ! Un 8 mai doublé d'un jeudi de l'Ascension, et la semaine est bouclée, net ! Pas une conversation sans allusion à ce pont qui correspond sur l'échelle des ponts – les vrais – à la longueur de celui de Millau, voire à celui du Golden Gate.

Des gens aux mines tristes et longues comme des jours sans pain sortent leur calculatrice

et vous serinent : « Rendez-vous vous compte ? Combien ça coûte ? Plus de 2 milliards d'euros à la France. En pleine crise, encore ! »

Il y a toujours ces voix qui s'élèvent, râlant contre les coûts qui mettent un peu de baume au cœur des travailleurs, et des autres aussi : le coût des congés payés, le coût de l'assurance maladie, le coût de la retraite... et le coût du pont.

Marianne

Rolland Chevallier	p. 2
Editorial	p. 3
L'épopée absurde des 3%	p. 4
Solidarité avec la crèche Baby-Loup	p. 5
Collège public de Beaupréau	p. 6 et 7
Le communisme, une alternative à envisager	p. 8
Répartition des richesses	p. 9
Les langues régionales	p. 10 et 11
Des saignées contre-productives	p. 12
Pas de répit pour les messagers de malheur	p. 13
Humeurs et rumeurs	p. 9, 14, 15, 19, 20
Hold up sur les semences	p. 15
Islande un laboratoire grandeur nature	p. 16
Malices de femmes	p. 17
Conseils de lecture	p. 18

Rolland Chevallier : Combattant laïque

QUATRE-VINGT-UN ANS, MAIS TOUJOURS MILITANT. C'EST À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES CONSEILS DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES (FCPE) QUE NOUS L'AVONS RENCONTRÉ À BEAUPRÉAU.

Dans les Mauges, il est connu comme le loup blanc. Dans le hall d'entrée, il est salué par des «Ah ! Roland... significatifs de la sympathie qu'on lui porte. Il est heureux. Ces marques d'amitié sont des signes de reconnaissance de son apport auprès des écoles publiques.

Roland, outre son poste fixe à Saint-Pierre-Monlimar, fut un délégué départemental de l'Éducation nationale (D.D.E.N) itinérant des Mauges rurales. Dès qu'une école naissait d'un accouchement difficile, il était appelé au secours. Il sera le DDEN rassurant au conseil d'école et efficace auprès de la mairie. Ainsi, il en occupa les fonctions à Andrezé, Jallais, Gesté. Sous un aspect affable, doux même, se cache un combattant intransigent de l'école laïque. Il ne déroge pas sur les principes républicains. A toutes les manifestations et réunions pour les ouvertures d'écoles laïques, pour le lycée et le collège public, il répondit présent. Aussi, les jeunes membres actifs du Collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges pensent qu'il serait bien que le futur collège public porte son nom. En attendant, nous lui donnons la parole.

Anjou laïque : Depuis combien de temps, militiez-vous auprès de l'école laïque ?

Roland Chevallier : Dès que l'aîné de mes enfants est entré à l'école, j'ai adhéré à la FCPE. Il y a 60 ans. J'ai tout de suite senti qu'à Saint-Pierre-Monlimar l'école publique avait besoin de défenseurs convaincus. Délégué de parents, j'ai toujours entretenu de bonnes relations avec les enseignants. Avec mon épouse Yvette, assistante scolaire de l'école maternelle, nous leur apportons notre soutien. Contre l'adversité, nous étions dans le même camp. Naturellement, nous étions à l'amicale laïque, disparue faute de militants. Dommage, elle élargissait le cercle des défenseurs de l'école laïque au-delà des parents d'élèves. FCPE et amicale laïque, très tôt, j'ai fait mon apprentissage de D. D.E. N. Et sur le métier, dans les nouvelles écoles, j'ai souvent remis l'ouvrage.

En plus des conseils d'écoles, en qualité de responsable, j'animais les réunions du secteur des Mauges. Militier ici pour l'école publique n'est pas de



sure. Je travaillais chez Eram. Gérard Biotteau en était le patron. J'ai adhéré au seul syndicat existant : la CFTC, puis, après la scission, à la CFDT. De père communiste, j'aurais préféré adhérer à la CGT. Mais de ce syndicat, il ne pouvait ici en être question.

A. L. : Votre engagement s'est-il limité à la défense de l'école publique ?

R. C. : Non, j'ai été un militant syndical. De mon métier, je suis cordonnier, bottier, troisième catégorie. Originaire de la Sarthe, je suis venu à Saint-Pierre-Monlimar par la chaus-

sure. Je travaillais chez Eram. Gérard Biotteau en était le patron. J'ai adhéré au seul syndicat existant : la CFTC, puis, après la scission, à la CFDT. De père communiste, j'aurais préféré adhérer à la CGT. Mais de ce syndicat, il ne pouvait ici en être question.

A. L. : Pas d'engagement politique ?

R. C. : Je n'ai jamais pris de carte, mais je m'intéresse à la politique. Je suis

plutôt favorable au parti socialiste, mais je n'hésite pas à lui porter des critiques.

D'ailleurs, même si nous devons le lycée à un Conseil régional socialiste, sur le registre de la laïcité je les trouve bien timides nationalement.

Propos recueillis par Jack Proult

HUMEURS ET RUMEURS

Rythmes scolaires : attention !

Profitant de la réforme des rythmes scolaires, en contradiction avec les lois en vigueur, les écoles privées cherchent à obtenir des collectivités territoriales un financement des activités périscolaires privées qu'elles mettraient en place. Elles invoquent en soutien à leur démarche un argument qui leur semble imparable : l'égalité et la non-discrimination entre les enfants d'un même territoire. Encore une fois disons, répétons, martelons que la République accueille gratuitement dans son école tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinion philosophique ou de statut social. Ceux qui introduisent une inégalité et pratiquent une discrimination envers les enfants sont ceux qui les trient selon des critères religieux (cela ne vise pas seulement les écoles catholiques), financiers (il faut payer pour étudier dans une école privée) ou ethniques (par exemple en dispensant un enseignement dans ce qu'ils appellent une langue régionale).

Les fonds publics pour l'école publique, les fonds privés pour l'école privée !

Encore un référendum raté

Le 7 avril les citoyens du Haut et du Bas-Rhin étaient appelés par référendum à se prononcer sur la fusion de leurs assemblées départementales et de leur conseil régional en un Conseil alsacien. L'idée en revient à l'UMP. Toutefois le projet avait la bénédiction du pouvoir socialiste et des Verts. Ce Conseil aurait pu bénéficier d'une forte autonomie. Libéraux et fédéralistes se rejoignent quand, contre la nation, il s'agit de préfigurer une Europe des régions. Le projet alsacien anticipait certainement un acte IV d'une future décentralisation. Mais, bien qu'ils n'aient reçu que les arguments des partisans du «Oui», les électeurs ont refusé l'aventure. Ils ont manifesté leur attachement à leurs départements. Ce vote devrait inciter le gouvernement à réfléchir sur ces réformes décentralisatrices.

Beaupréau : Vincent Peillon se défait

Bien que relativement optimistes, pour notre part, nous avons cru que l'engagement électoral de Vincent Peillon, au nom de François Hollande, sur le collège public de Beaupréau, serait tenu. L'hommage du nouveau Pré-

obligatoirement sur la liste des investissements du Conseil général. En revanche, nous ne nous attendions pas à ce que le nouveau Préfet, à l'instar de son prédécesseur, s'aligne sur les arguments de Christophe Béchu, pour rejeter le même vœu.

Contre la majorité du Conseil général, user de la loi² pour instituer dans le canton de Beaupréau la continuité de l'enseignement public de la maternelle à la terminale aurait illustré l'intention annoncée lors du discours inaugural.

La substitution temporaire de l'État à l'Assemblée départementale pour la création du collège public aurait été un acte politique fort. Il aurait manifesté la volonté de pourvoir à l'existence de l'enseignement public laïque sur tout le territoire. Il aurait satisfait les militants laïques locaux tout en donnant un signe positif de portée nationale à ceux qui craignent que l'acte III de la décentralisation officialise (encore un peu plus) l'enseignement privé catholique comme un service d'éducation local.

Allégeance des élus

Certes, imposer un collège public contre la volonté d'une collectivité territoriale aurait pu choquer les tenants de services d'éducation décentralisés.

Pour nous, au contraire, cet acte républicain aurait marqué, concrètement et symboliquement, un attachement à un

service public d'éducation, national et laïque.

Si nous en croyons les soutiens apportés à Beaupréau le 2 juin 2012 à la manifestation pour le collège public, nous ne serions pas les seuls à partager cette fidélité laïque à une République une et indivisible. Tous les candidats de gauche aux élections législatives ont alors exprimé leur attachement indéfectible au service public d'éducation. Certains d'entre eux sont maintenant élus. Aussi, aurions-nous pu espérer qu'ils osent réclamer haut et fort auprès du Ministre l'application du code de l'éducation et le respect de l'engagement électoral. Mais ils appartiennent désormais à la majorité présidentielle. Élus, ils perdent alors de leur indépendance. Même si la désobéissance pointe chez certains élus, l'allégeance est une règle du régime actuel. Et, si le Président, ainsi que son Ministre de l'Éducation nationale ne souhaitent pas, sur l'école laïque, un conflit avec une collectivité territoriale, ils maugréent mais ne se rebellent pas.

Ainsi va la cinquième république, ainsi s'envolent les promesses électorales, ainsi se défait V. Peillon après sa nomination ministérielle.

Jack Prout

¹Voir courrier de V. Peillon page 6.

²Articles L 211-3 et R 211-3 du code de l'Éducation voir page 7.

L'édito



Les promesses n'engagent que ceux qui y croient, disent les sceptiques.

sident porté à Jules Ferry lors de son investiture avait avivé l'espoir. Dans le domaine scolaire, la priorité serait enfin donnée à l'école laïque, pensions-nous. Nous croyions alors que la situation scolaire du canton de Beaupréau, emblématique d'un parti pris cléricale d'élus départementaux, serait enfin résolue. Aussi notre déception est grande de constater que Vincent Peillon n'a pas respecté la parole donnée¹. Amertume également de ne pas avoir reçu de réponses aux courriers envoyés. Cette attitude ne nous avait pas surpris de la part de Luc Chatel. Nous n'en attendions rien. D'ailleurs, nous avions prévu que le Préfet de l'époque "sarkozienne" refuse de prendre en considération le vœu du Comité départemental de l'Éducation nationale demandant que la dépense soit inscrite

par le Venezuela.

Il n'est pas inutile de rappeler ici les plus significatifs. Aujourd'hui 26,5% de la population vit sous le seuil de pauvreté au lieu de 42,8% lors de son arrivée au pouvoir. Il n'y a plus d'illettrisme et le taux de scolarisation atteint 92%. Le taux de mortalité infantile est divisé par 2. À 95% la population dispose de l'eau potable. Le taux de chômage a reculé de 15,6% à 6,4%.

Et chez nous

Sans vouloir comparer ce qui n'est pas comparable, les politiques menées depuis au moins une décennie dans notre pays aboutissent à une augmentation sensible des inégalités, La situation de notre école se dégrade. Elle se trouve reléguée à la 29ème place

sur 45 dans les classements internationaux, avec un score inférieur à la moyenne. L'accès au soin devient de plus en plus difficile à assumer financièrement au point que certains de nos concitoyens commencent à y renoncer. Et ne parlons pas du taux de chômage qui ne cesse de monter et dépasse maintenant les 10%.

La paille et la poutre

Ses détracteurs reprochent principalement à Hugo Chavez son passé putschiste, ses décisions contraires à un referendum perdu en 2007 et, péché suprême, sa nationalisation de l'industrie pétrolière dont les revenus servent maintenant à des actions d'intérêt collectif plutôt qu'à des profits privés. Toujours sans

vouloir faire de comparaison souvenons nous que la Vème République s'installe suite à une rébellion militaire, le 13 mai 1958 à Alger. Elle impose l'arrivée au pouvoir d'un général, si illustre soit-il. En 2005 le peuple français rejette à une nette majorité le projet de constitution européenne ce qui n'empêche pas quelques années plus tard l'adoption des principales mesures par des voies détournées. Enfin à Florange la nationalisation des hauts-fourneaux, y compris temporaire pour sauver les emplois, semble impossible et contraire à la concurrence libre et non faussée. Avant de regarder la paille dans l'œil de ton voisin, regarde la poutre dans le tien.

#HUMEURS ET RUMEURS

Chavez

Pour avoir rendu hommage à Hugo Chavez, Victorin Lurel reçut une volée de bois vert de la part des adeptes de la pensée unique, des élites autoproclamées médiatiques et politiques de tout bord. Ministre de l'Outre-Mer, originaire de la Guadeloupe, il pouvait sans doute mieux que d'autres apprécier la politique menée par Chavez et les progrès accomplis

Y.M-M

L'époupée absurde des 3 %

Le déficit
budgétaire

OUF ! DEUX ANS DE SURSIS! C'EST CE QUE LA COMMISSION EUROPÉENNE NOUS A ACCORDÉ, PENSANT QUE LA FRANCE DÉPASSERAIT LES 3% DE DÉFICIT PUBLIC EN 2013 ET 2014. MAIS AU FAIT, POURQUOI 3% ? POURQUOI PAS 4 OU 5 OU ZÉRO? D'OÙ VIENT CE CHIFFRE MAGIQUE SI SOUVENT ÉVOQUÉ ?

Par deux articles dans *La Tribune* (10-2010) et dans *Le Parisien* (09-2012), M. Labeille nous explique avec humour qu'il en est l'inventeur : « *On a imaginé ce chiffre en moins d'une heure, il est né sur un coin de table, sans aucune réflexion théorique.* » En 1981, M. Labeille, jeune diplômé de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique, était chargé de mission à la direction du Budget. Il devait surveiller le budget de l'État et prévoir le déficit à venir. Selon la période (élections, pas élections...) il devait présenter au gouvernement puis aux médias une comptabilité optimiste et raisonnable voulue par les ministres. Il rappelle un peu d'histoire dans ces articles. En 1975 les budgets publics sont en déficit suite au premier choc pétrolier. Sous Giscard, les finances publiques entrent dans le rouge pour ne plus en sortir. En 1979, c'est le second choc pétrolier avec cette fois un déficit public de 50 milliards (de francs). En 1981, M. Labeille informe le nouveau gouvernement que ce déficit de 50 milliards sera dépassé pour atteindre les 100 milliards en 1982, les différents nouveaux ministres ayant des demandes très budgétivores. Pour freiner leurs ardeurs dépensières, Mitterrand demande qu'on leur oppose une règle simple qui paraîtra irréfutable car émanant « *d'experts économistes* ». M. Labeille et Roland de Villepin (cousin de Dominique) seront ces experts.

Pas une boussole

Après avoir soupesé sans conviction les avantages et inconvénients qu'il y aurait à trouver une règle en s'appuyant sur les dépenses ou les recettes de l'État, la voie du déficit fut privilégiée. C'est un mot que chacun comprend, et s'il est associé au PIB on devine que parler de « déficit sur PIB » devient compréhensible.

M. Labeille fait quelques remarques et réserves d'ordre technique sur la définition du mot « déficit » et expose qu'il

n'a pas le même sens s'il est ponctuel (et résorbé dans les années à venir), ou s'il est le résultat de nombreuses années « négatives ». Il estime en effet que « *le ratio du déficit/PIB n'est en aucun cas une boussole, ne mesure rien, n'est pas un critère...* ».

C'est pourtant ce ratio qui est retenu et présenté comme étant « *ce qui est le plus sérieux et le plus fondé en magasin* ». Il était d'à peu près 3% cette année-là. Laurent Fabius s'en sert pour annoncer à la presse un déficit de 2,6% du PIB tandis que Jacques Delors, ministre de l'économie, officialise que le déficit ne doit pas dépasser les 3% du PIB... Laurent Fabius n'est pas en reste et déclare alors qu'il a « *toujours pensé que le déficit acceptable ne doit pas dépasser 3% du PIB* »... et lui qui ne disait rien !

Bien entendu, Delors et Mauroy useront aussi de ces 3% comme argument pour maîtriser les finances publiques, jusqu'à ce que Mitterrand en parle comme d'une évidence. Puis viendra Maastricht et ce « 3% » français, tout prêt à servir à tout le monde, puisqu'il deviendra une condition pour intégrer la zone euro.

Inscrit dans le marbre, mais pas appliqué

Mais l'histoire ne s'arrête pas là. Très vite, les responsables de l'Union européenne s'inquiètent : comment garantir le respect des 3 % une fois les pays entrés dans la zone euro ? La solution viendra du Pacte de stabilité, signé en 1997, et auquel on concède à Lionel Jospin, nouvellement élu, l'ajout d'un substantif complémentaire. C'est ainsi qu'à Amsterdam est signé le *Pacte de Stabilité et de Croissance* (PSC) qui inscrit dans le marbre européen le critère des 3 %.

Mais paradoxalement ce critère ne satisfait personne. En 2002, le président de la Commission européenne, Romano Prodi, se permet même de le qualifier de « *stupide* ». La règle des 3 % est

considérée comme aveugle, rigide et bien souvent inapplicable, notamment en période de récession. De fait, elle ne sera pratiquement jamais appliquée. Avec l'arrêt brutal de la croissance européenne en 2002, les trois plus grands pays de la zone euro (Allemagne, France, Italie) voient leurs déficits dépasser allégrement les 3 % entre 2002 et 2004. Bien sûr, aucune sanction n'est prise. À cette époque, Raffarin engage l'épreuve de force avec la Commission et s'explique : « *Mon premier devoir, ce n'est pas d'aller rendre des équations comptables et de faire des problèmes de mathématiques pour tel ou tel bureau* ». Résultat, les grands pays d'Europe obtiennent un assouplissement de la règle des 3 % et évitent les sanctions.

Encore plus stupide

Après 2005, la situation se maintient quelques années. Tous les pays font semblant de respecter cette règle, tout en sachant qu'aucune sanction ne sera jamais prise vu que l'Allemagne a connu un déficit public supérieur à 3 % pendant cinq années consécutives, de 2001 à 2005 sans jamais être sanctionnée. C'est la crise de 2008-2009 qui met fin définitivement aux 3 %. En 2009, les déficits publics de tous les pays explosent. Au sein de la zone euro, seul le Luxembourg parvient à maintenir un déficit public inférieur à 3 %. L'heure est alors aux plans de soutien à l'économie et à la consommation des ménages. En France, Devedjan est nommé ministre de la relance. Des aides financières sont accordées aux chômeurs pour favoriser leur consommation. L'État intervient tous azimuts dans l'industrie, dans ses dépenses d'investissement, en instaurant le RSA, en sauvant les banques... et parvient à éviter l'effondrement de l'activité. Cette année, la France connaît un déficit public de 7,5 % de son PIB.

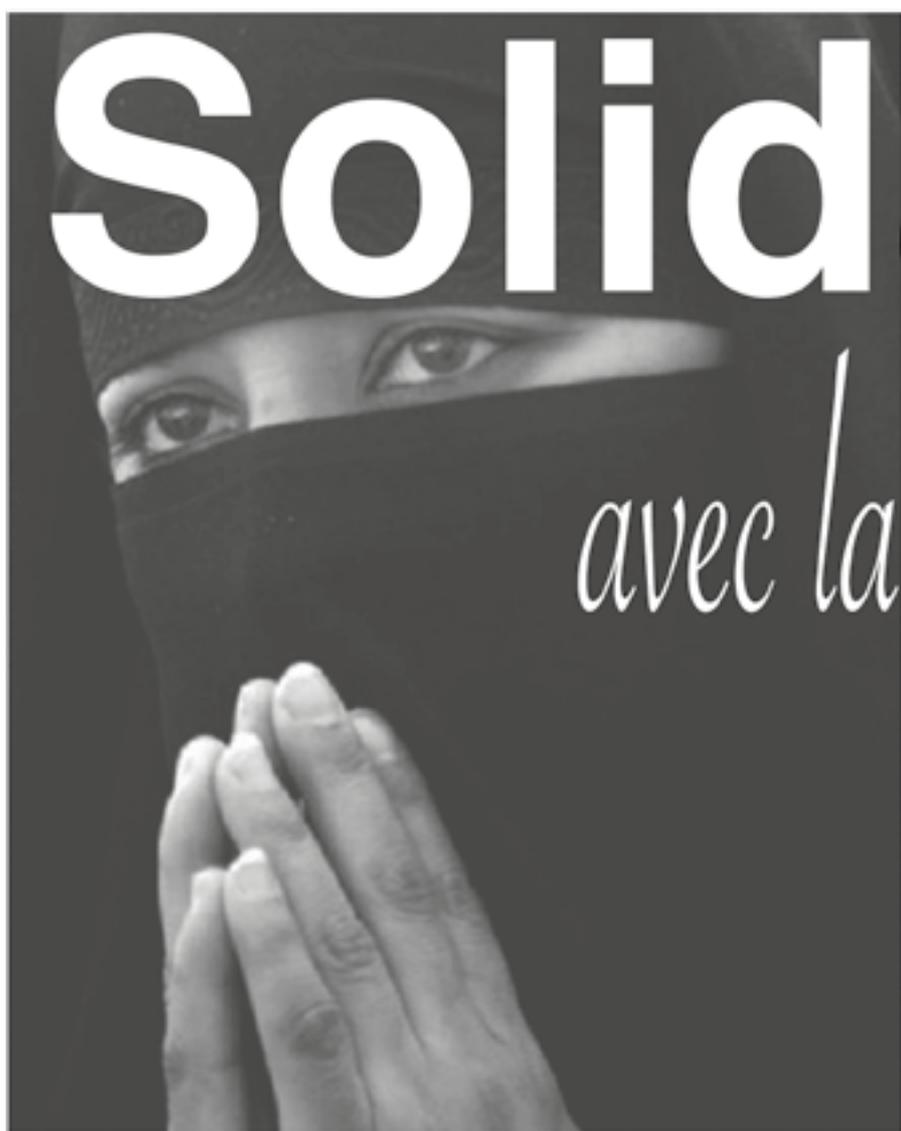
Cette parenthèse sera néanmoins de courte durée. En 2010, la crise grecque est l'occasion d'une revanche des tenants de la rigueur. C'est la BCE de Jean-Claude Trichet qui est à la pointe du combat en faveur de la réhabilitation de l'austérité. L'institution de Francfort s'inquiète en effet des conséquences de l'endettement massif des États sur le système bancaire européen. Il apparaît en effet que de nombreux pays du sud

risquent l'insolvabilité et le défaut de paiement, ce qui serait une catastrophe pour les banques des pays du Nord. Machine arrière toute ! Les dettes doivent être remboursées. Et pour cela, rien de tel que la mise en place de politiques d'austérité drastiques, sous l'égide du FMI et sous l'arbitrage des marchés financiers et des agences de notation.

Ce renversement brutal de politique économique sera l'occasion de mettre en place une nouvelle règle d'austérité qui sera plus dure, plus brutale, en d'autres termes plus stupide que la précédente. C'est le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance (TSCG) de l'Union européenne. Ce traité supprime toute référence aux 3 % et remplace ce critère par une notion encore plus confuse, le « déficit structurel » qui doit être égal à... 0 % lorsque les États connaissent une dette publique supérieure à 60 % du PIB (ce qui est le cas de la France).

Le problème est que personne ne sait comment on calcule un « déficit structurel » qui ne mesure non pas le déficit comptable, constaté en fin d'année, mais un déficit théorique celui que connaîtrait l'État si sa croissance était à son niveau « potentiel ». Or, la croissance potentielle, en période de crise, personne ne sait la calculer. Tout comme le PSC, le TSCG prévoit des sanctions pour les pays ne respectant pas cette règle. Mais comme très peu d'États sont en mesure de la respecter, la Commission européenne a demandé aux États, non pas d'atteindre immédiatement l'équilibre, mais d'aller vers l'équilibre. C'est dans le cadre de ce retour à l'équilibre que s'inscrit le 3 % dont on parle actuellement. La règle est donc très différente aujourd'hui de ce qu'elle fut. La France ne s'est pas seulement engagée à respecter les 3 % en 2014... mais aussi à atteindre les 0 % en 2017 (maintenant 2019). Ces 3 % ne sont donc plus qu'un critère d'étape. Ils n'en restent pas moins stupidement dogmatiques. Et de même que les 3 % n'ont jamais été réellement appliqués, nous pouvons parier que le sort réservé au TSCG et aux 0 % ne vaudra guère mieux.

**Dominique Chevalier
David Cayla**



Solidarité

avec la crèche Baby-Loup

Plus que jamais, il faut soutenir Natalia Baleato, admirable directrice de la crèche Baby-Loup qui accueille des enfants de 54 nationalités différentes et leur assure une éducation fondée sur l'émancipation laïque, respectueuse de tous, car dispensée par un encadrement soucieux d'universalité. Ce souci passe évidemment par la neutralité observée dans l'exercice de la tâche éducative. Il est inacceptable que dans une République laïque, une crèche elle-même conçue comme une structure laïque pour accueillir tous les enfants ne puisse même pas faire valoir cet esprit universaliste et en soit sanctionnée. Chacun peut bien comprendre que pour les familles qui confient leurs enfants à une crèche, il est impératif que l'encadrement respecte la neutralité dans sa tenue vestimentaire. 54 nationalités et traditions différentes... une telle diversité ne doit subir la violence d'aucune manifestation religieuse particulière. Cela va de soi, si du moins on est de bonne foi.

Déontologie laïque et concorde

Aucune liberté, dans le cadre d'un groupe, n'est absolue, comme le rappellent les déclarations des droits de l'être humain. La liberté, c'est le droit de faire ce qui ne nuit pas à autrui. En fin de compte, le devoir de réserve et de neutralité, dans l'exercice d'une fonction sociale aussi précieuse que la prise en charge simultanée d'enfants d'origines et de traditions aussi diverses, est une forme de respect pour tous les autres. La personne qui ne veut pas comprendre cela et n'est attentive qu'à sa conviction personnelle fait preuve d'une certaine forme de fermeture aux exigences sociales. Une tenue vestimentaire ne colle pas à la peau.

Comme disait Montaigne, « *il ne faut pas confondre la peau et la chemise* ». Chaque être humain peut réfléchir sur les conditions dans lesquelles il peut porter ou non une tenue qui manifeste son appartenance. Le nier, c'est s'enfermer dans le fanatisme. C'est dire que la décision d'afficher ou non un symbole religieux dépend de soi et de la conscience des circonstances. Nul ne peut se mettre en avant au détriment de sa responsabilité sociale, du savoir-vivre civique, de la simple civi-



lité qui veut qu'on n'inflige pas à autrui une symbolique partisane. D'autant qu'il existe d'autres lieux pour afficher librement son appartenance sans que cela pose problème. En tant que professeur, j'ai toujours trouvé très logique de respecter une discrétion minimale dans mes classes, et je n'ai jamais jugé que cela portait atteinte à ma liberté. La déontologie laïque est essentielle dans des institutions où la meilleure façon d'assurer la concorde de tous est d'éviter toute manifestation partisane.

Et qu'on ne dise pas que l'exigence laïque ainsi affirmée stigmatise une religion. Ce reproche serait infondé. La personne viendrait-elle coiffée d'une kipa, d'un turban sikh, d'une cornette de religieuse, ou en exhibant une croix charismatique, que cela ne changerait rien à l'affaire. Il lui serait demandé de renoncer à une telle manifestation pendant son temps de travail. Qu'on ne dise pas non plus que l'on menace ainsi les libertés des travailleurs. Une modification très précise, rigoureusement ciblée en raison du contexte et de la finalité, ne ferait que préciser dans quelles circonstances il peut être légitime d'exiger la neutralité vestimentaire. La capacité d'intégration d'une institution de la petite enfance, au regard d'une grande diversité d'origines des familles, n'est-elle pas une raison suffisante pour que les personnes chargées de l'accueil et de l'encadrement respectent par leur tenue vestimentaire la neutralité? Pour s'en convaincre, elles peuvent faire un petit raisonnement tout simple. Si elles sont croyantes, accepteraient-elles que leurs propres enfants soient enca-

de symboles religieux, et assumé sans scrupules dans l'enseignement lui-même, souvent au mépris de la liberté de conscience des élèves et des familles. Que fait l'institution judiciaire? Bref, le paradoxe est le suivant. Des structures religieuses ont le droit d'afficher ouvertement leur prosélytisme. Mais une structure laïque n'a-t-elle pas le droit de faire valoir chez les personnes auxquelles sont confiées les enfants une neutralité synonyme d'universalité et de respect de la liberté de conscience! Seules la sécurité et l'hygiène seraient des motifs légitimes de réglementation... Mais la qualité d'un lien social de concorde, privilégiant non ce qui divise et oppose mais ce qui émancipe et réunit, ne serait-elle pas un motif légitime? La décision de la Cour de cassation s'est appuyée sur un vide juridique. On voit qu'il est aisé de le combler, sans bouleverser le code du travail, mais en ajoutant un cas à ceux qui figurent déjà. Hygiène, sécurité, mais aussi souci de paix sociale et de concorde par une neutralité synonyme d'universalité. Accueillir tous les enfants, sans discrimination, c'est rendre visible l'universalité qui met en avant ce qui est commun à tous, et non ce qui n'est que de certains. La neutralité n'est donc nullement une atteinte à la liberté de conscience. Dans nombre de professions, le devoir de réserve est assumé comme condition du vivre ensemble. Mesdames et Messieurs les député(e)s, sénatrices et sénateurs, merci de faire cesser cette injustice en comblant le vide juridique qui la rend possible! Il suffit de faire préciser dans le droit du travail que la neutralité du personnel d'encadrement des structures d'accueil de la petite enfance peut être exigée au titre de l'orientation universelle qui permet de faire coexister des enfants de toutes origines sans en soumettre aucun à une symbolique partisane.

drés par une personne qui afficherait une conviction rigoureusement opposée à la leur, par exemple, qu'un éducateur les prenne en charge vêtu d'un tee-shirt portant la mention " Ni Dieu ni maître " ?

Neutralité synonyme d'universalité

Faut-il rappeler que dans nombre d'écoles privées religieuses financées sur fonds publics, le caractère " propre " est affiché ostensiblement sous forme

Henri Pena Ruiz
philosophe, écrivain

Article paru dans le journal
Libération du 29 mars.

Les intertitres sont de la rédaction

collège public

LETTRE OUVERTE À M. LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Angers le 27 mars 2013

Le Collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges.

L'association des parents d'élèves des écoles publiques de Beaupréau.

Le Collectif vigilance Laïcité de Maine et Loire :

FCPE – FOL– Francas- FSU – JPA – LDH- OCCE - SNEP - SNES – SNESUP- SNUipp –Solidarité Laïque – Sud-Education– UNSA Education-SDEN.CGT

Siège : 14 bis avenue Marie Talet – 49100 ANGERS

Objet : collège public de Beaupréau, un reniement lourd de sens.

Monsieur le Ministre,

Parce que vous ne tenez pas votre engagement sur le collège public de Beaupréau, les collectifs laïques locaux de Maine-et-Loire tiennent à exprimer publiquement leur amertume et leur doute sur votre volonté politique de vous donner les moyens de promouvoir l'école publique sur tout le territoire. Dans le canton de Beaupréau seul l'enseignement privé continuera à bénéficier de la continuité de l'enseignement de la maternelle à la terminale. Le reniement de votre courrier daté du 26 janvier 2012 est décevant et inquiétant pour l'avenir.

Vous y affirmiez, en vous référant à l'article L 141 du Code de l'Éducation que *l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les niveaux est un devoir de l'Etat*. En conséquence, dans cette même lettre, *vous soutenez sans réserve* la démarche des collectifs laïques locaux. Celle-ci, devant le refus obstiné du Conseil général de Maine et Loire de construire un collège public à Beaupréau, avait consisté à présenter, le 15 novembre 2010, un vœu au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale qui, conformément au décret No 86-486 du 14 mars 1986, demandait à monsieur le Préfet de mettre en demeure le Conseil général de Maine-et-Loire d'inscrire le collège public de Beaupréau au programme prévisionnel de ses investissements. Bien que ce vœu fut approuvé à l'unanimité moins une abstention, le préfet du gouvernement Sarkozy n'en tint pas compte.

Le parti-pris préfectoral amena alors les collectifs laïques locaux à s'adresser dans un courrier daté du 10 novembre 2011 aux candidates et candidats à l'élection présidentielle. Ils leur demandaient explicitement si, élus, ils pourvoiraient à l'organisation du service public à Beaupréau. Votre réponse du 26 janvier 2012 mentionnée ci-dessus, au nom de François Hollande, fut sans ambiguïté.

Fortes de cet engagement, le résultat de l'élection présidentielle acquis, les organisations laïques membres du

Maine-et-Loire.

M. le Recteur, en réponse au vœu que vos services lui ont fait parvenir, rappelle, dans sa lettre du 7 janvier 2013, que la construction du collège relève de la compétence du Conseil général. Il ignore ainsi le sens du vœu et le contenu des articles auxquels il faisait référence. Il oublie que lorsque la collectivité n'assume pas la compétence qui lui revient, l'Etat, par son représentant, peut obliger à inscrire la dépense et, en cas de refus, s'y substituer provisoirement. Ce sont les finalités politiques et républicaines

Beaupréau seul l'enseignement privé continuera à bénéficier de la continuité de l'enseignement de la maternelle à la terminale. Il est certain que l'absence d'un collège public nuira à la réussite du lycée public prévu pour 2015. C'était l'objectif du Conseil général. En n'intervenant pas pour que le vœu du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 16 octobre 2012 soit pris en compte, vous permettez qu'il soit atteint.

Le cadeau local à l'enseignement confessionnel s'ajoutera à ceux que vous lui prodiguez sur le plan national. La liberté de choix d'un collège public pour les parents du canton de Beaupréau aurait certes faiblement compensé, le maintien des avantages alloués par la droite à l'enseignement catholique, l'augmentation à terme du forfait communal pour les écoles privées envisagée dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et la probable possibilité pour les établissements supérieurs privés de préparer les masters Éducation, **mais l'imposer aurait au moins marqué la volonté de ne pas abandonner totalement aux collectivités territoriales le sort de l'enseignement public.**

Le reniement des articles du Code de l'Éducation permettant à l'Etat d'assurer l'organisation du service public à tous les niveaux est, à la veille de l'acte III de la décentralisation, un très mauvais présage pour le développement de l'école laïque.

Les collectifs laïques locaux doutent désormais, fortement, de votre engagement laïque.

Les collectifs et l'association des parents d'élèves des écoles publiques de Beaupréau vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer l'expression de leurs sentiments laïques et républicains

Le collectif vigilance laïcité de Maine-et-Loire, Jack Proult ; l'association des parents d'élèves de l'enseignement public, Monique Pasquier ; le collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges, Jean-Bernard Audureau.



Conseil Départemental de L'Éducation Nationale ont, lors de la séance du 16 octobre 2012, réactualisé le vœu présenté le 15 novembre 2010. Il fut une nouvelle fois approuvé à une très forte majorité (unanimité moins deux voix). Dans un courrier du 19 octobre 2012, les collectifs laïques locaux vous ont informé de la poursuite de leur démarche. Depuis ils vous ont écrit le 10 janvier 2013 pour vous alerter une nouvelle fois et le 23 février pour vous demander une audience. Ils n'ont reçu aucune réponse.

Les seuls courriers reçus sont ceux de Monsieur le Recteur de l'Académie de Nantes et de Monsieur le Préfet de

de l'article R 211-3 et L 211-3 du Code de l'Éducation. Le but du vœu visait expressément à leur application pour que votre promesse puisse être tenue.

M. le Préfet de Maine-et-Loire, lui, dans son courrier du 18 février 2013, en reprenant les arguments de son prédécesseur et ceux du Conseil général, annonce qu'il n'envisage pas de donner suite au vœu adopté par les membres du CDEN du 16 octobre 2012.

Ces deux courriers des représentants de l'Etat et votre silence traduisent clairement le renoncement à votre engagement. Ainsi, dans le canton de

de Beaupréau

Vincent Peillon ne fut pas pris en traître

Le 10 novembre 2011, le collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges, l'association des parents d'élèves des écoles publiques de Beaupréau et le Collectif vigilance Laïcité de Maine et Loire ont envoyé à F. Hollande une lettre dont voici les principaux extraits.

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. »

De cet article premier de la Constitution découle l'article L 141 1 du code de l'éducation stipulant que « l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les niveaux est un devoir de l'État ».

Ce n'est pas encore le cas dans le Maine-et-Loire à Beaupréau. Dans ce chef-lieu de canton des Mauges de 27 000 habitants, le Conseil général de Maine-et-Loire diffère la construction

d'un collège public alors que la construction d'un lycée public d'enseignement général et technique est actée pour 2015. La logique de la continuité scolaire dans l'enseignement public de la maternelle à la terminale aurait voulu que ce collège public soit construit cette année. En se référant aux seuls élèves fréquentant les écoles primaires publiques du canton, il aurait accueilli 79 élèves en sixième. Mais le Conseil général, pour ne pas répondre à la demande des parents du canton, élargit l'offre de l'enseignement public aux cantons voisins. Il avance alors des arguments qui ne résistent pas à une analyse objective. En effet, le collège public le plus proche (10 km) atteint déjà 85,25% de sa capacité maximale et celui qui est situé à 20 km a un taux de remplissage de 75,56%. Eu égard à l'augmentation de la population et au développement des écoles primaires publiques dans les Mauges, il est incontes-

table que, dans un an ou deux, ces collèges publics ne pourront plus accueillir les élèves du can-



ton de Beaupréau. Ainsi, dès que le collège le plus proche (Montrevault) sera saturé, des déplacements de plus 20 km seront imposés à certains élèves.

Mais, pour revenir à l'article premier de la Constitution, même si des collèges voisins pouvaient accueillir des élèves du canton de Beaupréau (ce qui n'est pas le cas), serait-il juste que les élèves dont les parents ont choisi l'enseignement public soient obli-

gés de prendre un car pour rejoindre leur établissement alors que ceux dont les parents ont (de gré ou par défaut) opté pour l'enseignement privé ne connaissent pas cette contrainte ?

Sous le couvert d'un fonctionnaire d'État nommé par le Président de la République, l'Assemblée départementale de Maine-et-Loire peut donc, en matière scolaire à Beaupréau, pratiquer une politique contraire aux valeurs de la République. Le refus de Monsieur le Préfet donne tout le sens à l'absence de réponses de M. le Ministre de l'Éducation nationale aux différents courriers envoyés sur ce sujet par les parents d'élèves et les collectifs.

M. le candidat, les organisations signataires vous demandent si, élu, vous pourriez sur tout le territoire et notamment à Beaupréau, à l'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque.

Le Ministre pouvait intervenir

ARTICLES DU CODE DE L'ÉDUCATION MENTIONNÉS DANS LE VŒU PRÉSENTÉ AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Article R 211-3

Dans le cas où l'organisation convenable du service public de l'enseignement du second degré l'exige, le préfet peut, sur proposition de l'autorité académique, et après avis du conseil départemental ou académique de l'éducation nationale, mettre en demeure la collectivité compétente de procéder à

l'inscription de l'opération d'investissement nécessaire au programme prévisionnel des investissements et d'accepter son inscription sur la liste annuelle des opérations de construction ou d'extension prévues respectivement aux articles L. 211-2, L. 213-1 et L. 214-5.

Faute pour la collectivité territoriale d'avoir pris, dans le délai fixé par le préfet, les décisions faisant l'objet de la mise en demeure, le préfet saisit le ministre chargé de l'éducation qui décide de la création ou de l'extension de l'établissement.

Article L 211-3

Modifié par Loi n°2002-73 du 17 janvier 2002 - art. 81 JORF 18 janvier

2002

L'État peut créer exceptionnellement des établissements d'enseignement public du premier et du second degré dont la propriété est transférée de plein droit à la collectivité territoriale compétente en vertu du présent titre.

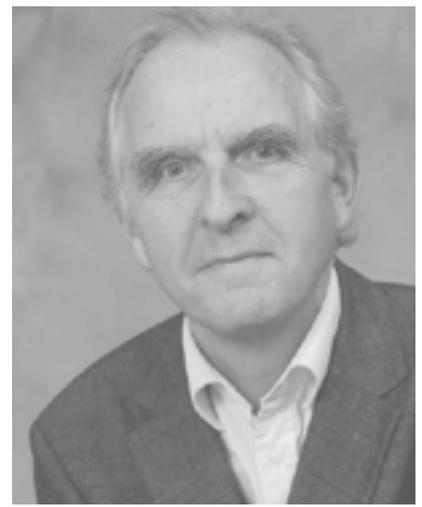
Les créations ne peuvent intervenir que dans le cas où la collectivité compétente refuse de pourvoir à une organisation convenable du service public. Elles doivent, en ce qui concerne les établissements du second degré, être compatibles avec le schéma prévisionnel des formations prévu à l'article L. 214-1.

L'État fait l'avance des frais de construction des établissements publics

qu'il crée en application du présent article. **Le remboursement de cette avance constitue, pour la collectivité, une dépense obligatoire au sens de l'article L. 1612-15 du code général des collectivités territoriales.** Le montant des crédits affectés par l'État à ces dépenses est déterminé chaque année par la loi de finances.

Un décret en Conseil d'État fixe les modalités d'application du présent article, et notamment les conditions dans lesquelles le représentant de l'État peut procéder aux acquisitions, autoriser les constructions et faire exécuter les travaux

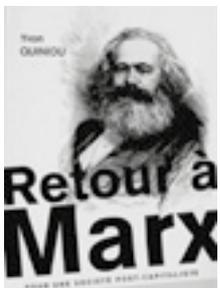
Yvon Quiniou



COMMUNISME

une alternative à envisager

PHILOSOPHE QUI NOUS A SOUVENT FAIT PART DE SES ANALYSES SUR LA LAÏCITÉ, YVON QUINIOU VIENT DE PUBLIER UN NOUVEAU LIVRE : « RETOUR À MARX », POUR UNE SOCIÉTÉ POST-CAPITALISTE (ÉDITION BUCHET-CHASTEL).



Face à l'échec de l'expérience soviétique et face à l'impasse actuelle de ce qui fut au XX^e siècle la social-démocratie, cet ouvrage n'a rien de passériste et ne relève pas d'un quelconque intégrisme marxien. Dans un contexte de capitalisme développé, il s'agit, pour l'auteur, de montrer toute la pertinence de la pensée du philosophe allemand dans une perspective de sortie du capitalisme et d'ouverture vers une société post-capitaliste. Pour en savoir un peu plus sur cet essai qui affirme que l'avenir reste ouvert, nous avons interrogé l'auteur. Nous le remercions d'avoir répondu à nos questions.

Anjou laïque : *Pour vous l'expérimentation communiste n'a jamais existé et le prétendre, en se référant à l'URSS, relève de l'imposture pour la décrédibiliser. Pouvez-vous brièvement nous éclairer sur cette analyse ?*

Yvon . Quiniou : Il faut revenir à Marx pour comprendre ce point. Ce n'est pas seulement un formidable penseur critique du capitalisme, c'est aussi un théoricien de la macro-histoire, qui la conçoit comme une succession de modes de production et qui envisage, dans ce cadre, le passage au communisme pour résoudre les contradictions et les drames propres au capitalisme. Or ce passage présuppose trois types de conditions : économiques avec un capitalisme développé, sociales avec la constitution d'un bloc, largement majoritaire, de travailleurs liés, directement ou indirectement, à la grande industrie; enfin, il procède de cette « immense majorité » et ne peut être que démocratique. Or l'expérience soviétique ne correspondit en rien à ce modèle historico-politique et elle ne pouvait selon lui (et Engels) qu'échouer : société peu industrialisée, prolétariat minoritaire, absence de tradition démocratique. D'où un volontarisme forcené, qui a débouché sur le stalinisme et défiguré l'idéal revendiqué. Ce n'est donc pas un exemple mais un contre-exemple de ce qu'entendait Marx par « communisme ». Il s'en est suivi un rejet massif de cet idéal politique, renforcé par son échec final. Mais c'est là un contresens majeur : le communisme n'a pas échoué puisqu'il n'a jamais existé nulle part conformément aux conditions et sous la forme qui lui auraient permis de réussir et de séduire. L'histoire n'a donc pas tranché, contrairement à ce qui se dit partout, et l'avenir est rigoureusement ouvert. Face à un capitalisme confronté à une crise systémique, le communisme constitue une alternative politique à envisager à neuf !

A. L. : *L'expérience soi disant communiste (ou socialiste) fut loin d'être un modèle démocratique, vous le soulignez fortement. Or la démocratie est*

pour vous une condition indispensable pour qu'une société communiste advienne. Pourquoi ?

Y. Q. Effectivement, la démocratie y a été largement bafouée : parti unique, concentration du pouvoir entre les mains du secrétaire général à un degré inouï à l'époque de Staline, puis au profit d'une bureaucratie, syndicats sans autonomie, idéologie officielle, répression de la liberté intellectuelle dans de nombreux domaines, y compris en sciences et, enfin, une criminalité de masse et le Goulag dans les années 1930. Le grand historien (marxiste) Moshe Lewin, sur lequel je m'appuie, l'a admirablement montré, sans nier les aspects positifs de cette expérience (sortie du sous-développement, acquis sociaux, contribution à la victoire sur le nazisme). Mais à quel prix humain ! Les meurtres politiques sont injustifiables, quelles que soient les raisons qu'on leur apporte, surtout quand ils sont de cette ampleur.

C'est bien l'inverse que projetait Marx. Le communisme se définit selon lui comme une démocratie élargie. Politique d'abord, intégrant tous les droits du citoyen contenus dans la déclaration de 1789 : suffrage universel, liberté d'association, d'opinion, etc., et la Commune de Paris lui en a fourni sur le tard le modèle : élections à tous les niveaux, responsabilité des élus devant leurs mandants, rémunération mesurée des dirigeants pour éviter la domination de l'intérêt personnel, etc. Mais le communisme n'entend ne pas se cantonner à la sphère politique et il veut étendre la démocratie à la sphère sociale, puis économique avec la suppression de l'exploitation du travail qui non seulement appauvrit, mais asservit les travailleurs. A l'horizon de tout cela, il y a la fin de l'aliénation, en deux sens : celle qui empêche les hommes de maîtriser leur histoire et celle qui mutile les

individus des classes dominées en leur interdisant de réaliser toutes leurs potentialités de vie. Car le projet marxien, contrairement à une idée reçue, est très soucieux de l'épanouissement personnel, au-delà de la seule existence collective !

A. L. : *Après avoir exposé les conditions d'une possible société communiste à venir, vous insistez sur le fait que ce sont des valeurs morales qui devraient convaincre de sa nécessité. Pourquoi et lesquelles ?*

Y. Q. Pour justifier le communisme, on met surtout en avant des raisons concrètes, liées à l'intérêt et au bonheur : la fin de la pauvreté, la réduction du temps de travail, l'accès aux loisirs, la possibilité de s'instruire, etc. Ce point de vue « utilitaire » est fondé mais ne suffit pas. Ce serait oublier tout ce que l'œuvre de Marx comporte d'exigences morales implicites, mais qu'il n'a pas théorisées. Car le capitalisme est aussi un système intrinsèquement injuste parce qu'il est au service de quelques uns, instrumentalise les hommes au nom du profit et qu'il les aliène – ce que Marx ne cesse de dénoncer. Or cette critique intransigeante suppose que l'on se réfère à des normes morales, celles que Kant a énoncées : universalité, respect de la personne humaine, autonomie. A une époque où le cynisme est dominant, il faut donc réveiller les ressorts moraux de l'action, encourager l'indignation et se rappeler avec Rousseau que la morale et la politique sont indissociables. De ce point de vue, il y a une nécessité proprement morale de s'engager en faveur du communisme, car c'est le seul projet politique qui soit au service de tous.

Propos recueillis par Jack Prout

Répartition des richesses



INACCEPTABLE
ET
INJUSTIFIABLE

de dollars et en France on peut penser que le total serait à minima d'au moins 3000 Mds d'euros !

Les médias se sont fait assez discrets sur ces informations. Mais il est vrai qu'il ne faut pas détourner les Français de « vrais » sujets qui mettent en péril la France tel que l'obligation de faire des économies dans les dépenses publiques (assurance chômage, prestations sociales et familiales, retraites, salaires, services publics,...). Car il faut trouver de l'argent en France pour réduire la dette, les déficits...

Or si on regarde le classement de Forbes un peu plus dans le détail, on trouve 15 Français dans les 736 premières fortunes qui totalisent à eux seuls 131, 80 Mds de dollars (les six premiers possèdent au total 101, 6 Mds de dollars). On a dans le classement : 9^{ème} Bettancour (30Mds), 10^{ème} Arnaud (29Mds) 53^{ème} Pinault (15Mds), 69^{ème} Dassault (13 Mds), 145^{ème} Wertheimer (8 Mds), 179^{ème} Niel (6, 6 Mds), 704^{ème} Puech (2, 1Mds).

Ces 131,8 Mds de dollars font, au taux de change de l'euro, 101 Mds d'Euros. Nous parlons bien ici de milliards, pas de millions !

Que font-ils de cette fortune ? A quoi sert-elle ? Comment l'ont-ils construite et se justifie-t-elle ? B. Arnault possédait en 2004 12 Mds et 29 Mds en 2013 (+ 141%)! Et si on les ponctionnait plus, vivraient-ils moins bien ?

Alors pourquoi ne pas confisquer juste 50% de cette fortune, que l'État transformerait en liquidités soit 50 Mds d'euros ? (Nous ne parlons pas ici de leurs «simples revenus annuels».) Cette somme récupérée serait supérieure au montant des intérêts de la dette inscrit dans le budget 2013 (46,9Mds). Rappelons que ces intérêts vont aux banques et donc reviennent

Un débat public s'impose sur le taux d'imposition des plus riches (dit taux confiscatoire). La décision de la hauteur de ce taux ne relève ni du Conseil constitutionnel (voir article 34 de la constitution) ni du Conseil d'Etat mais bien de choix politiques décidés par le peuple via ses élus.

Toujours plus de riches et de richesses ! Depuis 27 ans, le magazine Forbes publie le classement des milliardaires dans le monde ainsi que leurs fortunes personnelles. Le classement de 2013 nous apprend que le nombre de milliardaires a augmenté de 210 par rapport à l'an passé pour atteindre 1426 personnes. Depuis 2003 leur nombre a progressé de 142 % (588 milliardaires). Ils cumulent une fortune privée totale estimée à 5400 milliards de dollars (Mds). Ce qui fait 800 Mds de plus que l'an passé (4600 Mds en 2012), soit plus 17%.

L'institut de recherche du Crédit Suisse, une banque, publie depuis plusieurs années le nombre de millionnaires dans le monde et par pays. Pour la dernière enquête (fin 2012) il chiffre à 28,6 millions de millionnaires dans le monde dont 2,3 millions en France. Ce qui situe notre pays à la troisième place (8% du total) derrière les USA et le Japon. La France est le 1^{er} pays d'Europe en nombre de millionnaires. La fortune globale de ces millionnaires dans le monde est estimée à 87 300 Mds

aux riches qui prêtent à la France ! La boucle est bouclée.

Pourquoi ne pas mettre au débat la possibilité de ponctionner les milliardaires et millionnaires à une hauteur telle que l'on pourrait trouver encore 11 Mds supplémentaires ? En effet nous atteindrions au total 61 Mds (50 Mds plus 11) qui effaceraient par exemple complètement le déficit budgétaire estimé selon la loi de finance 2013 à 61 Mds .

Trop simpliste tout cela ? On peut rétorquer que derrière tous ces chiffres vertigineux c'est plus compliqué, certes, mais il y a bien objectivement un problème. Le nombre de riches et la richesse globale augmentent d'un côté et de l'autre le nombre de pauvres continue aussi de croître (Plus de 8 millions en France à comparer avec les 2.3 millions de millionnaires en France!). Encore un fait, la diminution de la pression fiscale sur les plus riches en France a fait perdre plus de 120 Mds de recettes à l'Etat de 1999 à 2009 selon des rapports officiels.

Il y a bien un problème de répartition et de redistribution des richesses.

Il est clair que ce système capitaliste est une machine à concentrer de plus en plus les richesses dans les mains de quelques-uns. Ceux-ci s'opposent bien sûr à toutes politiques fiscales redistributives qui bénéficieraient au plus grand nombre vers la santé, la protection sociale, l'éducation, l'investissement et la recherche.

Ne sont-ils pas co-responsables de la crise sociale, économique et politique qui casse les solidarités et détruit nos Etats ? Un débat public sur la répartition et la redistribution des richesses débouchant une réforme fiscale s'impose !

Pascal Anger

HUMEURS ET RUMEURS

Pompier pyromane

Après avoir imposé la concurrence libre et non faussée, après avoir ordonné la libre circulation des capitaux et des biens, après avoir accepté la présence de paradis fiscaux, les autorités européennes s'affolent de la situation à Chypre qui appliquait, de façon sans doute extrême, la doctrine libérale en vigueur à Bruxelles. Pour éviter une débâcle généralisée ces mêmes autorités, loin de remettre en cause leurs dogmes, préfèrent faire les poches, racketter les chypriotes en se comportant comme le premier mafieux venu.

Chypre et une petite île qui ne dispose pas de solides moyens pour se défendre.

Le masque est tombé. Le cynisme affiché par les dirigeants européens devrait ouvrir les yeux à toutes celles et tous ceux qui croient encore à la chimère de l'Europe sociale, de l'Europe des peuples.

Inculte

L'adjoint au maire de Saint-Augustin-des-Bois ou son plumitif de service écrit que l'un de nos collaborateurs participe à une publication (L'Anjou Laïque) révolutionnaire et réactionnaire. Sachant (lui sans doute pas) que les deux qualificatifs ont un sens exactement opposé, il faudrait que le camarade en question choisisse son camp ! S'il n'a déjà opté pour celui du ridicule.

Quel mandat ?

Barré de l'écharpe tricolore qu'il arbore quasiment jour et nuit, le maire de Saint-Augustin-des-Bois a défilé en tête des manifestants angevins contre le mariage pour tous. Avec quel mandat de ses administrés pour participer à la manifestation d'une opinion très personnelle ? On se le demande bien. À propos, être réactionnaire, ça n'est pas un peu ça ?

Les langues régionales

PAUL GRAINDORGE ÉCRIT UN VIBRANT PLAIDOYER POUR L'USAGE ET LA CONSERVATION DES LANGUES MINORITAIRES ET RÉGIONALES. DANS LE MÊME TEMPS, IL REPROCHE À LA FRANCE DE NE PAS AVOIR SIGNÉ LA TOTALITÉ DE LA CHARTE EUROPÉENNE SUR CES LANGUES. EN EFFET, LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL DU 15 JUIN 1999, APRÈS PLUSIEURS « CONSIDÉRANTS », A DÉCIDÉ QUE L'ENSEMBLE DE LA CHARTE COMPORTAIT DES CLAUSES CONTRAIRES À LA CONSTITUTION. IL FUT NOTAMMENT REPROCHÉ À CETTE CHARTE LA RECONNAISSANCE D'UN DROIT À PRATIQUER UNE LANGUE AUTRE QUE LE FRANÇAIS DANS LA « VIE PUBLIQUE ». LA LANGUE RÉGIONALE AURAIT ÉTÉ IMPOSÉE DANS LES COURS DE JUSTICE ET LES ACTES ADMINISTRATIFS. AUJOURD'HUI FRANÇOIS HOLLANDE, QUI AVAIT PROMIS SA RATIFICATION SEMBLE FAIRE MARCHÉ ARRIÈRE. ANICET LE PORS, BRETON DE PURE SOUCHE, APPROUVA, LUI, LA DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL. ET IL SE FÉLICITERA DU REcul DU PRÉSIDENT.

LA CHARTE EUROPÉENNE DES LANGUES RÉGIONALES ET MINORITAIRES *Une régression*

« LES PARTISANS DE LA RATIFICATION PAR LA FRANCE DE LA CHARTE EUROPÉENNE DES LANGUES RÉGIONALES ET MINORITAIRES JOUENT SUR UNE AMBIGUÏTÉ QU'IL FAUT LEVER D'ENTRÉE. » ÉCRIVAIT, ANICET LE PORS DANS TÉMOIGNAGE CHRÉTIEN EN DÉCEMBRE 1999

Est-il souhaitable de soutenir la connaissance et l'apprentissage des langues régionales en tant qu'elles appartiennent à notre patrimoine culturel et qu'elles répondent à une demande d'une partie de la nation ? La réponse est oui. Est-il souhaitable de ratifier la Charte européenne en tant qu'elle confère des droits spécifiques à des "groupes" de locuteurs de ces langues à l'intérieur de "territoires" et en reconnaissant un droit à pratiquer une langue autre que le français non seulement dans la "vie privée" mais également dans la "vie publique" (justice, autorités administratives et services publics) ? La réponse est non.

Ces deux questions sont en effet totalement distinctes. Et qu'on ne dise pas que le gouvernement n'a accepté de souscrire qu'à 39 des dispositions de la Charte, voulant ignorer les autres. La ratification une fois acquise sur ces bases, c'est à l'ensemble de la Charte que la France aurait été réputée avoir

souscrit.

Ainsi en a justement décidé le Conseil constitutionnel le 15 juin dernier après un avis donné dans le même sens par le Conseil d'Etat le 24 septembre 1996. Réaction jacobine ? En aucune façon. Cette décision se borne à rappeler que selon l'article 2 de la Constitution "La langue de la République est le français" et que la République ne reconnaît pas de droits spécifiques à des groupes, communautés ou minorités plus ou moins directement rattachés à des pays ou des régions. Le choix de la France est de fonder le principe d'égalité des droits sur l'égalité des citoyens et non sur celle de communautés définies par l'un ou l'ensemble des critères suivants : la culture, la langue, la religion, ou l'ethnie.

Alors pourquoi ce procès ?

Cela ne signifie pas pour autant que ces critères doivent être ignorés dans l'organisation de la vie en commun de l'ensemble des ressortissants de la nation. Ainsi n'est-il pas réellement contesté qu'en matière de culture, la diversité est richesse et qu'aucune limite ne doive être opposée au développement de toutes les cultures concourant à la pensée universelle. En ce qui concerne la langue, le dépérissement des plus faibles doit être combattu et le Conseil constitutionnel a justement fait remarquer, qu'à l'exception des dispositions anticonstitutionnelles indiquées ci-dessus, la plupart des engagements souscrits par la France "se bornent à reconnaître des pratiques déjà mises en

oeuvre par la France". En matière religieuse, la loi de séparation des Églises et de l'Etat de 1905 a réglé la question sur la base du principe de laïcité. Quant à l'ethnie, c'est un principe constant, qu'aucune discrimination ne saurait être admise sur la base de ce critère qui confine à la discrimination raciale. Nous disposons donc de références juridiques et d'une tradition républicaine qui permet dans la clarté et avec audace un développement culturel sans entrave. Alors pourquoi ce procès trouble et délibérément passionné ? Je ne mets pas en doute la sincérité de ceux qui, légitimement attachés à leur culture d'origine et à la langue qui peut lui servir de support, veillent à ce que rien ne leur porte atteinte ; en l'espèce, ce n'est pas le cas. On ne saurait admettre, en revanche, que d'autres, poursuivant de tout autres objectifs, profitent de ce débat pour mettre en cause des principes républicains qui fondent notre conception de la démocratie et de la souveraineté au profit de l'idéologie communautariste qui domine actuellement la construction de l'Union européenne ignorant notamment, voire récusant, le service public, la laïcité et le droit du sol comme fondements de l'égalité des citoyens.

"Plutôt cette Europe que la République française"

Tel pourrait être, en résumé, l'axe de la démarche des communautaristes qui avancent trois types de revendications : disposer d'une autonomie de gestion des affaires propres de la communau-

té ; établir par-dessus les frontières des relations organiques avec des ressortissants de la même ethnie, concurrençant et, le cas échéant, contestant les États de droit respectifs ; et pour cela faire de la langue le vecteur d'un droit à la différence poussé jusqu'à la différence des droits des communautés. C'est donc une remise en cause complète du pacte républicain et, dans l'esprit des plus farouches, de la République elle-même. (...) Il est navrant que des représentants de la gauche officielle prêtent la main à de telles entreprises. Ils oublient que, s'il est vrai que les langues régionales ont parfois été maltraitées dans le cours d'une histoire qui a vu l'affirmation de la République, c'est cette histoire aussi qui a, grâce au français, dégagé les citoyens des obscurantismes et des fatalismes, fait progresser les libertés publiques et individuelles, favorisé les échanges culturels entre les régions, fait respecter les mêmes règles de droit sur l'ensemble du territoire national, donné au mouvement pour la démocratie économique et sociale toute son ampleur. (...).

Anicet Le Pors

Ancien ministre de la fonction publique et des réformes administratives (1981-1984). Conseiller d'État. Président d'honneur de l'Union des sociétés bretonnes de l'Île de France. Auteur du *Que sais-je ?* : "La citoyenneté", P.U.F., 1ère éd. 1999, 3ème éd. 2003

Les inter-titres sont de la rédaction

L'Intégralité de l'article sur le blog <http://anjoulaïque.blogspot>

BRÈVE RELATION D'UNE LONGUE HISTOIRE

les langues régionales



“ La France dispose d'un patrimoine linguistique d'une grande richesse A côté du français, langue nationale, et dont le caractère officiel est inscrit depuis 1992 dans la Constitution, les langues de France sont votre bien commun, elles contribuent à la créativité de notre pays et à son rayonnement culturel ”. Extrait de la déclaration de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF auprès du Ministère de la culture, créée en 2001).

Les langues de France, langues régionales, minoritaires, parlées sur le territoire français et non représentatives d'un état, les langues de France “ sont à considérer comme des moyens d'invention culturelle, comme les composants d'un ensemble polyphonique ou s'exprime librement les univers imaginaires, intellectuels et affectifs des hommes et des femmes de notre pays ” (déclaration DGLFLF). Ces mots peuvent paraître surprenants à ceux qui ont, malgré tout, pratiqué ces langues, depuis un siècle. C'est tout de même mieux que “ Il est interdit de cracher et parler breton.. ”

Tout cela s'inspire de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, charte dite de Budapest et que la France n'a que partiellement signée le 7 mai 1999.

On dénombre plus de 75 langues en métropole et outremer.

En 1999, le recensement révélait qu'un quart des adultes avaient, dans leur enfance pratiqué une autre langue que le français.

Les langues régionales, pour devenir

langues de France, doivent être reconnues par la DGLFLF. Ainsi, la langue angevine a-t-elle été reconnue comme telle le 18/01/2006 après démarches et constitution du dossier par l'Association des amis du folklore et des parlers d'Anjou (AAFPA). Cette association continue de publier des textes en angevin dans sa revue trimestrielle “ L'Anjou, journal d'aujourd'hui ” et d'éditer des œuvres des auteurs ayant écrit dans cette langue.

Que reproche-t-on aux langues régionales ?

Quels sont les arguments qui retiennent la main du représentant français à Budapest, M. Moscovici, et ne lui permettent de signer que 33 articles sur 98 ? Les langues régionales menacent l'unicité du peuple français et l'unité nationale ; elles sont contraires aux principes d'indivisibilité de la République et d'égalité devant la loi. L'un des opposants avança même les risques d'une “ balkanisation de la France ” (J.P. Chevènement).

Il vaut mieux en rire pour ne pas avoir à en pleurer.

Nous frémissons encore des risques encourus par la République lorsqu'en 2006 nous avons célébré le 60ème anniversaire du décès du poète Marc Lecer en contant quelques uns de ses rimiaux angevins.

Toujours est-il que les souverainistes de tout poil, de gauche comme de droite, appuyés par le Conseil constitutionnel (décision du 16 juin 1999) obtinrent l'incompatibilité de la charte.

Néanmoins la légitimité des langues minoritaires sort renforcée. L'aide oc-

troyée aux organismes de défense des langues régionales, en France, n'a guère été augmentée (participation de l'Europe).

La loi du 4 Août 1994 continue d'être appliquée.

Tant que l'Ecole, l'Université d'abord (formation des maîtres), ne s'impliquera pas davantage (surtout pour les “ petites ” langues), tant que l'accès aux médias audio-visuels ne sera pas acquis, la disparition programmée des langues régionales continuera. Et dans quelques mois, quelques années et pour les plus fortes quelques décennies, les langues disparaîtront et les larmes de crocodile, “ Quel dommage, c'est une civilisation qui disparaît ” pourront se répandre. Qu'en sera-t-il, d'ailleurs du français lui-même, au nom duquel on aura laissé périr les autres langues du pays ?

“ Cette défense crispée d'une unité nationale nullement menacée touche à une forme d'intégrisme républicain ” écrivait Yves Boulié. Treize ans après Budapest, il est difficile d'apercevoir des progrès dans le domaine des langues régionales comme dans celui de la démocratie.

Il ne faut pas désespérer.

En avril 2007, N.Sarkozy avait dit : “ On assiste, en ce moment, à la disparition des dernières générations de locuteurs “ naturels ” et, malheureusement, avec elle à la disparition de la transmission familiale de ces langues. Dans ces conditions, l'enseignement est devenu, depuis quelques années, la voie privilégiée et déterminante de la sauvegarde de notre patri-

moine linguistique... Faut-il consolider juridiquement cette dynamique ? Je le pense. ” (Extrait de Ménéard in “ Bretons ” avril 2007).

Combien de postes d'enseignants des langues régionales ont été créés ?... On en a, sans doute, supprimé. “ La mort d'une langue c'est un pan de l'humanité qui s'écroule ” (Lang 28.5.2001).

Chaque homme, chaque organisme sait qu'un jour, il va mourir, cela ne l'empêche pas, néanmoins, de poursuivre la lutte pour sa vie, sa survie. Ainsi en va-t-il des langues du monde. Chaque année, il en meurt. L'atlas 2009 de l'UNESCO estime à 2500 sur environ 7000 le nombre de langues en péril.

Il ne faut pas encore désespérer. Certains linguistes, certaines associations essaient de maintenir l'existence de langues vernaculaires en France. Certaines d'entre elles sont vigoureuses et parlées par des centaines de milliers, voire davantage, d'individus. D'autres ne sont presque plus pratiquées et survivent encore par l'écriture et l'écoute de conteurs ou de poètes, dans des réunions publiques ou privées. Pour celles-ci, il faut se hâter. Quand il n'y aura plus de locuteurs, après le départ des derniers auditeurs (nés avant 1940 ?), on pourra rédiger l'épithaphe.

En attendant, il ne faut plus avoir honte de parler la langue de son “ pays ”, de sa région. Créons des livres, des CD... en notre langue.

Il ne s'agit pas, en Anjou, de remplacer le français par l'angevin mais seulement de laisser subsister à côté de la langue nationale, une parole angevine.

Paul Graindorge

AUSTÉRITÉ



Des saignées contre-productives

**LES POLITIQUES
D'AUSTÉRITÉ MENÉES EN
EUROPE RESSEMBLENT
DE PLUS EN PLUS À LA
SAIGNÉE QUI TUAIT LES
MALADES AU LIEU DE LES
GUÉRIR.**

Jusqu'à la moitié du 19^e siècle les médecins considéraient la saignée comme leur arme de prédilection contre toutes les maladies. Ils l'utilisaient en toute circonstance, de façon dogmatique et sans justification scientifique de ses supposés bienfaits. Ils saignaient à tour de bras, du nourrisson au vieillard. Ils saignaient pour le foie, pour la rate, pour un rhume, y compris pour un saignement de nez. Si l'état du patient ne s'améliorait pas, ils n'hésitaient pas. Une deuxième puis une troisième saignée devait finir par vaincre la maladie. En fait chaque intervention affaiblissait un peu plus leur patient qui finissait par mourir guéri. Cas le plus emblématique, Georges Washington premier président des États Unis d'Amérique atteint d'une affection respiratoire, à qui l'on retira en décembre 1799 la moitié de son sang en une journée. L'issue fut ce qu'elle devait être, la mort à la fin de la journée. Et pourtant ! Les preuves de l'inefficacité et de la dangerosité de la saignée existaient déjà à cette époque. Y compris aux USA ou un journaliste, William Cobett, dépouillant des statistiques entre 1794 et 1797 avait conclu à l'augmentation de la mortalité après la pratique de la saignée.

Austérité, le dogme libéral
Vous vous interrogez sans doute sur

la raison de cette évocation de la saignée. Reprenez l'exposé en remplaçant le mot saignée par austérité et le mot patient par pays. Vous obtenez alors une description parfaite des politiques menées aujourd'hui dans l'Union Européenne pour sortir de la crise économique dans laquelle sont plongés tous les États. Au nom du dogme libéral, vérité révélée, la seule façon pour en sortir et rembourser ses dettes consiste à compresser les dépenses, en particulier sociales, à sacrifier les services publics. La restauration de la compétitivité des entreprises exige la maîtrise du coût du travail et des retraites, euphémisme pour dire réduire les salaires et les retraites. La liberté de circulation des capitaux et des marchandises conduit à l'appauvrissement progressif du tissu industriel entraînant inéluctablement l'augmentation des importations et le déséquilibre croissant de la balance commerciale. Le mot protectionnisme vaut à ceux qui osent l'employer des qualificatifs humiliants sur leur santé mentale.

Bien entendu l'application de cette potion amère amoindrit les ressources de l'état, des entreprises, des particuliers qui achètent moins enfonçant un peu plus l'ensemble du pays dans la crise. Qu'à cela ne tienne, les docteurs Diafoirus de l'économie siégeant à Bruxelles, au FMI, à la BCE et dans les capitales européennes prescrivent une nouvelle saignée, une cure supplémentaire d'austérité. C'est le processus infernal initié en Grèce en Espagne ou en Italie. C'est l'application stupide de la politique TINA (There Is No Alternative) chère à Margaret Thatcher, championne de l'ultra libéralisme. De la même façon qu'avec la saignée, l'issue sera catastrophique : colère du

peuple, arrivée des extrêmes au pouvoir, tension entre les pays pouvant comme dans le passé déboucher sur des conflits meurtriers.

L'expérience historique

Mais, me direz vous, il n'existe pas comme pour la saignée de preuves par l'exemple que les tactiques d'aujourd'hui ne fonctionnent pas et que des alternatives donnent des résultats beaucoup plus positifs. Détrompez-vous. La réussite tant vantée de la RFA repose sur des décisions totalement contraires aux théories libérales incontournables de nos jours.

Au sortir de la seconde guerre mondiale, vaincue, l'Allemagne croule sous les dettes découlant des dommages de guerre à payer, y compris ceux de 14-18. Son industrie détruite, elle doit massivement avoir recours aux importations et sa balance commerciale est négative. Les syndicats acceptent la pression sur les salaires pour aider au redressement du pays (tout rapprochement avec le récent accord sur l'emploi signé entre des syndicats minoritaires et le patronat prouverait votre mauvais esprit). Bref, si les causes sont différentes, la situation est comparable, dette colossale, importations supérieures aux exportations, salaires faibles. Elle conduit aux mêmes difficultés. À la surprise des libéraux cette politique de dévaluation interne se révèle inefficace et menace comme aujourd'hui d'entraîner l'ensemble des pays européens dans la tourmente. Les créanciers de l'Allemagne réunis à Londres en février 1953 vont alors prendre une série de mesures en opposition avec les dogmes libéraux. Nos maîtres du monde contemporain devraient les méditer.

L'accord de Londres

Ils amputent la dette de 60% de sa valeur, accordent un moratoire de 5 ans et un délai de 30 ans pour son remboursement. Ils acceptent que le montant des sommes versées ne dépasse jamais 5% des revenus d'exportation. Plus surprenant, ils autorisent l'Allemagne à réduire ses importations et à favoriser la production en interne de biens qui provenaient auparavant de l'étranger. Au risque de me tromper, je qualifierai bien cette procédure de protectionniste. Ils partent du principe que l'Allemagne doit être en condition de rembourser tout en conservant un niveau de croissance élevé et une amélioration des conditions de vie de la population. Voici résumé en quelques lignes le contenu d'un accord de 136 pages¹. Inutile de beaucoup réfléchir pour constater que les conditions faites à la Grèce, à l'Italie, au Portugal, et qui seront faites à d'autres dans les mois et les années à venir, sont bien éloignées de celles qui ont été faites à l'Allemagne. Alors que sa réussite économique découle sans doute possible de l'accord de Londres on ne peut que s'étonner, s'inquiéter de l'obstination, de l'aveuglement dont font preuve aujourd'hui la chancelière allemande et les dirigeants européens à sa suite. Errare humanum est, perseverare diabolicum. Se tromper est humain, persévérer est diabolique.

Yves Mulet Marquis

¹ texte intégral en français
sur ([http://www.admin.ch/
ch/f/rs/i9/0.946.291.364.fr.pdf](http://www.admin.ch/ch/f/rs/i9/0.946.291.364.fr.pdf))

Pas de répit pour les messagers de malheur



omme on aurait aimé que Mediapart ait tout faux ! Son président, Edwy Plenel en faisait tellement... Tellement de satisfaction de soi, tellement de leçons administrées avec véhémence.

Nous en sommes pour nos frais. Les journalistes enquêteurs de Mediapart avaient tout bon : Jérôme Cahuzac, le ministre du Budget, chargé d'instaurer l'ordre financier dans la maison France, est bien un tricheur, un menteur qui affirmait, droit dans les yeux de tout le monde, qu'il n'avait pas de compte au paradis fiscal.

Donc, les journalistes de Mediapart ont bien fait leur boulot. Donc, Edwy Ple-

nel, leur patron, avait raison de plastronner. CQFD !

De nombreux commentateurs sont enchifrenés, tout chagrins de devoir jeter l'éponge devant ce « crâneur d'Edwy », à l'aise dans son armure de chevalier blanc.

Mais est-ce bien cela l'important ? Est-ce bien cela le message essentiel de cette affaire Mediapart-Cahuzac ? Laissons les éditorialistes à leurs petits combats de coqs, et regardons le travail d'enquête des journalistes de Mediapart. Durant des mois, ils ont recherché les preuves des mensonges du ministre. Et ils les ont mises sur la table. Ils ont fait leur métier, le vrai métier de

journaliste, celui qui consiste à rechercher, recouper, vérifier les faits dans le but de trouver la vérité et de la présenter au public. Un travail souvent fastidieux, obscur. Ces journalistes là se plongent dans la paperasserie, vont sur le terrain, suivent parfois de mauvaises pistes, reviennent en arrière pour en prendre d'autres. Quand ils ont trouvé, ils présentent des faits avérés, en messagers scrupuleux de l'information. Ils ne commentent pas. D'autres le font à leur place, s'arrogeant le droit de jauger le travail, d'en tirer des leçons moralisatrices, de juger les protagonistes. On les entend sur toutes les antennes de radio, sur toutes les chaînes de télé.

On les lit dans les éditoriaux des journaux. Ils débattent entre eux, se congratulent ou s'insultent... Il n'y en a que pour eux, leurs bons mots et leurs petites phrases, leurs beaux sentiments ou leur cynisme.

Où sont passés les journalistes enquêteurs, souvent des pigistes mal payés ? Ils sont retournés au boulot, en sachant qu'il ne fait pas bon être des messagers de malheur. Mais qu'il faut bien informer si on veut que la démocratie résiste aux coups de boutoir des puissants qui mentent en nous regardant « droit dans les yeux ».

Louis Le Méter

#HUMEURS ET RUMEURS

L'an d'Hollande...

Un an ! Un an sans Sarkozy. Les commentateurs s'ennuient. L'hyper-président leur servait, chaque matin, une prébende riche d'annonces, qui leur donnaient l'impression d'exister. Un an ! Un an avec Hollande. Les commentateurs désenchantent. Le président normal est tellement normal... Les commentateurs - et les Français - n'aiment pas bien les gens normaux, surtout quand ils sont en haut de l'affiche. Si c'était à refaire, ils préféreraient un Sarkozy agité, une Le Pen éructante, ou même un Mélenchon tonitruant. Ils

aiment bien les « hyper », les Français. Alors Hollande, avec sa boîte à outils et sa cravate de travers, il ne fait pas rêver. Même s'il forge, patiemment, un avenir qui a du sens.

L. L. M.

Du renforcement du bipartisme sous prétexte de parité

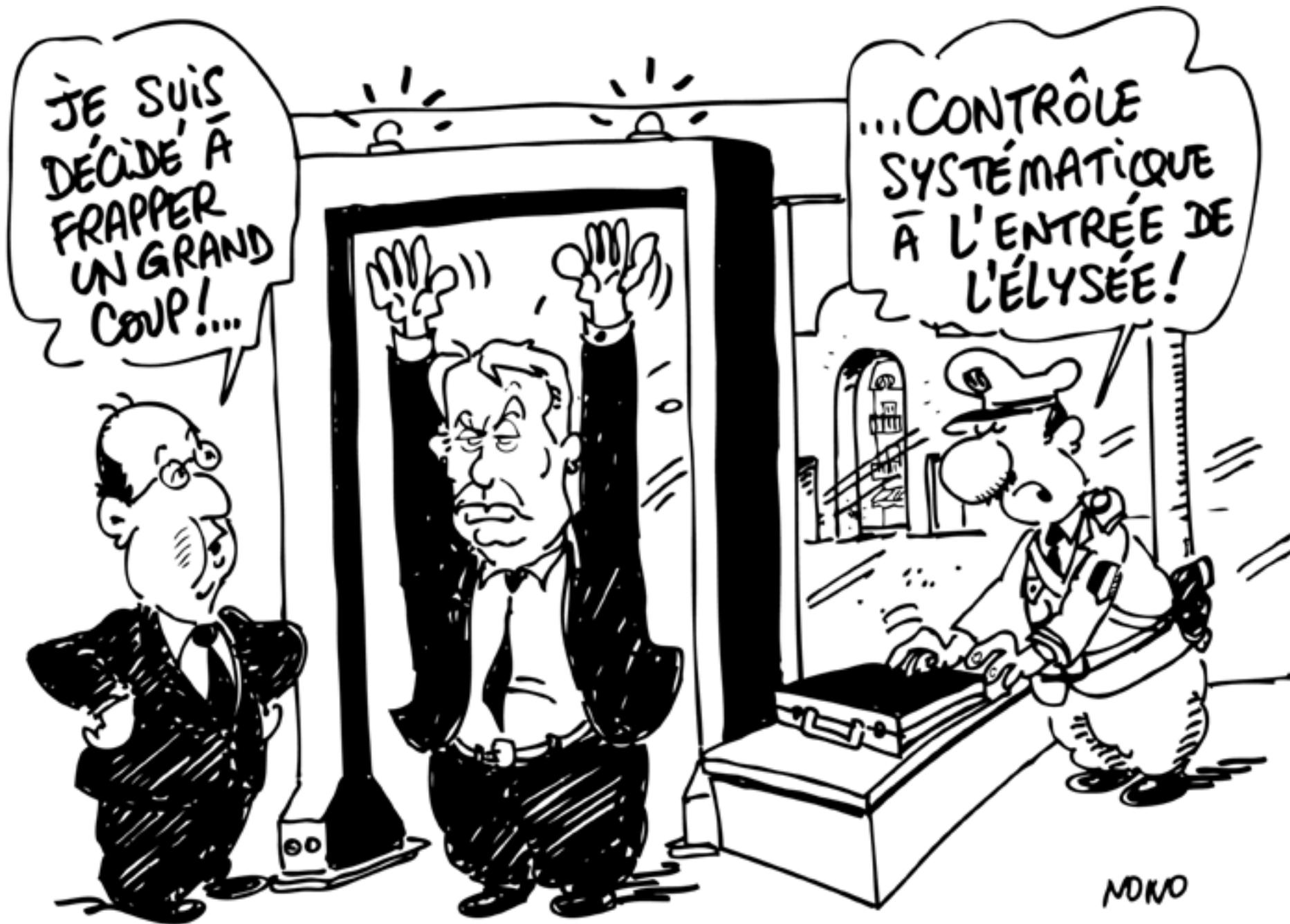
Le débat vient de s'achever au Parlement sur un texte de loi repoussant à l'année 2015 les élections cantonales et régionales. Cette loi modifie aussi le mode de scrutin des élections cantonales qui se nommeront désormais départementales pour désigner non plus des conseillers généraux mais départementaux. Sous prétexte d'assurer la parité homme-femme, la loi va diviser par deux le nombre de cantons et dans chaque « double canton », on élira deux représentants sur la

base de candidatures doubles obligatoirement paritaires, une femme, un homme.

Cela peut apparaître comme une bonne mesure mais si on y regarde de plus près cette disposition est contestable. D'une part, le couplage des cantons existants revient à un redécoupage qui pourrait être mis à profit pour opérer des rééquilibrages au vu des résultats des précédents scrutins favorisant tel ou tel parti. D'autre part, encore plus gênant pour la démocratie, le résultat, compte-tenu de la diminution du nombre des circonscriptions électorales et du maintien du scrutin majoritaire à deux tours, sera mathématiquement le renforcement du bipartisme. Certains parlementaires ont proposé la mise en place d'un scrutin proportionnel sur listes permettant à la fois la parité et la représentation de la diversité politique. Proposition refusée, on se demande bien pourquoi.

Bzz

« Un plan de soutien à l'apiculture sans mesure de sauvegarde pour les abeilles », c'est ainsi que pour le journal Le Monde pourrait être jugé le plan triennal de soutien à la filière apicole détaillée vendredi 8 février au Grand Lucé (Sarthe) par le Ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll. Ainsi en jugeait ce quotidien rendant compte de la politique adoptée pour lutter contre le déclin de l'apiculture. Pratique de la politique trompe l'œil, qui, hélas, semble bien devenir la démarche de ceux qui nous gouvernent, comme en témoigne encore le projet de séparation entre banques d'affaires et banques de dépôt.



#HUMEURS ET RUMEURS

Des promesses qui s'envolent

Lorsque la droite a décidé de mettre en place en 2003 huit circonscriptions pour les élections européennes au prétexte de rapprocher les élus de leurs électeurs, toute la gauche d'alors s'est élevée contre cette mesure jusqu'à déposer une motion de censure. Avec ce découpage, le nombre de députés élus étant variable selon les circonscriptions, cela conduit à une variation du seuil à atteindre pour obtenir un élu de 8% en Ile de France à 15% pour le Centre, situation inégalitaire s'il en est ! Mais c'était en 2003.

Il y a quelques semaines, un député du parti radical de

gauche a déposé une proposition de loi visant à rétablir une seule circonscription sur l'ensemble du territoire national comme cela se pratique dans la plupart des pays de l'Union Européenne.

Le groupe socialiste a voté contre cette proposition qui est ainsi enterrée.

Vous avez dit constance et cohérence politique ?

Idole des médias.... mais pas des électeurs

Lors des élections anticipées des 25-26 février 2013 en Italie, Mario Monti a pris une belle gamelle électorale, obtenant environ 10% des voix. Pourtant, « Super Mario » avait réussi selon la presse unanime à sortir l'Europe de la crise en permettant à l'Italie de retrouver la confiance des marchés. Logiquement, à l'annonce de sa démission surprise en décembre 2012, les médias français en avaient fait leur favori.

Pour Le Nouvel Observateur ce « super technicien, qui a surpris l'Europe pour son sérieux » gagnera les élections sans problème car « les italiens

semblent actuellement vaccinés contre le virus illusionniste et populiste et devraient donc donner la préférence à leur Père fouettard qui les a sauvé du désastre économique ».

Même scénario pour Libération : Monti a toutes ses chances car il est « très populaire » et a eu « l'intelligence de s'en prendre aux tabous de la gauche ». Ingrats et ignorants, les Italiens ont rappelé qu'en dépit des commentaires médiatiques et jusqu'à preuve du contraire, les juges légitimes et parfois imprévisibles de l'action des gouvernements restaient les peuples, et non les marchés – ni la presse unanime.

Lagarde, Coppé et Cahuzac, même combat

Arnaud Lagardère vient de vendre les 7,5% qu'il détenait dans le capital d'EADS. Cession pour le somme de 2,28 milliards d'euros, soit une plus-value de 1,8 milliards d'euros. Ce n'est pas tout...

Cette plus-value va échapper pratiquement à l'impôt grâce

à la niche fiscale dénommée « niche Coppé » du nom de son inventeur qui permet aux maisons mères d'être exemptées de taxation sur les plus-values lors de la vente de titres de leurs filiales.

Niche fiscale qui coûte en moyenne en faveur des grands groupes du CAC 40 au budget de l'Etat entre 4 et 6 milliards d'euros par an.

Niche fiscale vigoureusement dénoncée lors de sa création par les socialistes qui en demandaient la suppression. Hélas, lors de la discussion de la Loi des finances de 2013, cette volonté s'est évanouie au profit d'un très léger réajustement du calcul des plus-values.

C'est le Ministre du budget J Cahuzac qui a justifié ce choix de « corriger les effets sans supprimer le principe » de la dite niche fiscale.

Alors, M. Lagardère, merci qui ?

Hold up sur les semences

(extrait d'un article
du Monde du 8 mai)



« Au nom de la sécurité alimentaire et de la protection des produits cultivés (...) la Commission européenne (...) a proposé un ensemble de mesures de modernisation de la filière. Son ambition affichée est de sauvegarder (...) la productivité (...) du fait de la menace de nouvelles agressions d'insectes ravageurs et de maladies aggravées par la mondialisation et le changement climatique ». Le texte vise à simplifier la commercialisation de variétés industrielles. Les grands semenciers sont a priori satisfaits : « Il semble que les enjeux de la production agricole, de sa performance et de sa compétitivité aient été pris en compte »¹ ; cela parce que les règles d'enregistrement au catalogue officiel sont allégées et simplifiées.

« Au prétexte de simplification, cette proposition place toutes les semences sous le contrôle direct de l'industrie et de ses brevets ». ² Déjà, « le système de certification mis en place dans les années 60, a causé une réduction de la biodiversité, qui se traduit par une

perte de résistance aux diverses agressions de ravageurs et autres pathogènes, donc par un recours accru aux pesticides ».

¹Le Directeur de l'Union française des semenciers
²Communiqué du Réseau semences paysannes



Le Haut conseil des finances publiques investi par la finance privée

Dans le cadre du traité budgétaire européen a été mis en place un Haut Conseil des finances publiques chargé de veiller à ce que le budget de la nation soit conforme aux recommandations de Bruxelles et de donner son avis sur les orientations budgétaires.

Ce Haut Conseil, présidé par le Président de la Cour des Comptes est composé de dix membres.

Parmi ceux-ci, certains viennent directement du monde de la finance. Mathilde Lemoine dirigeait le département de la stratégie des marchés de la banque anglaise HSBC qui a payé en 2012 1,5 milliards d'euros d'amende pour clore une enquête aux États Unis sur du blanchiment d'argent sale. Marguerite Berard-Adrien, qui a travaillé avec Raymond Soubie ex-conseiller de Nicolas Sarkozy, vient de la Banque Populaire – combien de succursales dans les paradis fiscaux ?

- dont elle était directrice générale adjointe.

Jean Pisani-Ferry était expert auprès du FMI, membre d'un laboratoire d'idées européen, dont font partie Jean-Claude Trichet et Mario Monti.

Que du beau linge !

Encore une instance où la voix du peuple peinera à se faire entendre. Dernière minute : le Haut Conseil vient de rendre son premier rapport dans lequel il préconise de maintenir et prolonger la politique de rigueur budgétaire, étonnant non ?

Il était une fois...

Il était une fois un Président de la République élu de justesse par un peuple de gauche recru de déceptions électorales.

Mais voilà. Voilà que le dit Président, à la surprise générale, a entrepris de faire ce qu'il avait dit. Cela, évidemment à l'encontre de tous ceux qui tripataillent, grenouillent aux confins de la morale publique, mais aussi à la stupefaction, voire à la consternation affligée de certains membres de son entourage. Rien n'avait laissé présager de ce que certains journalistes qualifièrent de reniement de son passé : celui d'un



notable propre, policé, toujours de conversation amène... Ses fougades de campagne avaient été mises sur le compte d'une stricte nécessité. Après tout, il fallait bien qu'il se distinguât de son adversaire, n'est-ce-pas ? Et le choix de son premier ministre, homme estimable certes, confortait l'opinion sagace des observateurs qui estimaient que ce Président-là n'entendait pas changer grand chose.

Mais avec la dégringolade dans les sondages, le naufrage final semblait inéluctable.

C'est alors que le Président opéra un retournement complet. Par ordonnances le gouvernement décréta la renationalisation de l'énergie, les deux monstres Total et Areva où il était déjà partie prenante, les autoroutes en attendant que le Parlement légifère. Les actions de ces sociétés furent transformées en obligations, à échéance entre 20 à 50 ans. Par ailleurs, une rigoureuse séparation entre banques de crédit et banques de dépôts fut organisée, avec menace de retrait de licence fiscale dès lors qu'il y aurait transactions financières avec des paradis fiscaux.

Et puis, ce fut l'intervention télévisée du Président sur la chaîne publique de la télévision... Tambour battant fut engagée une politique fiscale pour retrouver, en dehors de toute considération éthique, des marges de manœuvre. Cela, par la suppression des cadeaux fiscaux concédés aux ménages les plus riches et les entreprises les plus grandes à travers, en particulier, les niches fiscales. Et bien entendu il fut décidé de rééquilibrer la part du salaire et celle du capital en s'attaquant aux dividendes outranciers.

Tout cela n'était pas radicalement révolutionnaire en soi. On entendit évidemment des cris d'orfraie : la presse clama que la France se mettait en dehors de l'Europe, qu'on ne trouverait plus la possibilité d'emprunter sinon à des taux inacceptables sur le marché financier. Mais le gouvernement usa de l'article 123-2 sur le fonctionnement de l'U E. Ce dernier stipule que des établissements publics de crédit (ainsi la Caisse des Dépôts) peuvent se refinancer comme les banques privées auprès de la Banque centrale. Il serait donc possible dès aujourd'hui que la Caisse des Dépôts, empruntant à la Banque de France à 0,725%, puisse prêter au même taux au Trésor public, cassant ainsi le lien entre le financement de la dette publique et des marchés financiers.

Ajoutons que dans le souci d'assurer au

maximum notre indépendance énergétique, le gouvernement envisage enfin sérieusement de systématiser l'exploitation de la géothermie dont la France possède un potentiel énorme, ce qui ne rapportera rien aux trusts goulus du système capitaliste.

Mais arrêtons de divaguer, tout cela ne relève que d'un poisson d'avril.

J.P.B

Islande

un laboratoire grandeur nature

En dehors d'un volcan capricieux au nom imprononçable qui perturba la navigation aérienne, que savons-nous de l'Islande ?

Ce petit pays de 300 000 habitants mérite pourtant qu'on s'y intéresse.

La crise financière

Tout commence au début des années 90 où une majorité gouvernementale pilotée par le Parti de l'Indépendance (droite) prend les rênes.

Après une série de privatisations, le gouvernement décide de signer le traité sur l'espace économique européen qui a pour conséquence la mise en oeuvre de toutes les directives de l'Union Européenne dans le domaine des services financiers et permet d'ouvrir le pays aux capitaux internationaux.

Suit la privatisation du secteur bancaire, celui-ci s'engageant dans une politique de spéculation, le secteur connaît alors une croissance fulgurante : la valeur des actifs en 2008 s'élève à onze fois le PIB du pays.

La réussite du « tigre nordique » est vantée dans toute la presse économique, « l'Islande devrait être un modèle pour le monde entier » affirme un économiste peu clairvoyant en novembre 2007.

À l'automne 2008, c'est la crise des subprimes aux Etats-Unis et dans la foulée les trois principales banques islandaises font faillite sans que le gouvernement n'intervienne.

A ce moment, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas utilisent leurs fonds de dépôt pour indemniser les ménages britanniques et néerlandais victimes de l'effondrement d'Isecave, filiale d'une

banque islandaise puis se tournent vers l'État islandais pour se faire rembourser.

Interrogé sur ce point, le Président islandais Olafur Grimsson s'explique : « Nous n'avons pas suivi les politiques orthodoxes qui se sont imposées en Europe et dans le monde occidental. Nous avons laissé les banques faire faillite » (1) et il poursuit : « Pourquoi des entreprises dans le secteur bancaire seraient-elles traitées différemment de compagnies privées dans d'autres secteurs (...) ? ».

À propos du refus de rembourser les dettes de la banque Isecave, le Président islandais est très explicite : « Fallait-il soumettre la question au référendum ? Une armée d'experts et d'autorités financières me disaient : si vous autorisez les gens à s'exprimer, vous isolerez financièrement l'Islande pour des décennies. Le scénario catastrophe serait sans fin. J'étais devant un choix fondamental entre les intérêts financiers d'un côté, et la volonté démocratique du peuple de l'autre. Je me suis dit : la partie la plus importante dans nos sociétés ce ne sont pas les marchés financiers. C'est la démocratie, les droits de l'homme, l'État de droit. ».

Ces réponses très éloignées de la doxa ultra-libérale ont produit des effets positifs indéniables : croissance de 2% l'an, déficit budgétaire résorbé.

À noter qu'au début des années 2000, au plus fort de la vague ultra-libérale, de très nombreux secteurs ont échappé à la marchandisation : énergie, santé, éducation, protection sociale...

« Fait d'importance car la solidité de l'économie sociale islandaise sera

un levier essentiel de sa reprise après l'éclatement de son système financier.² ».

La crise politique

Le krach financier a ouvert une longue période de crise politique décrite sous le nom de « révolution des casseroles ». Dès le mois d'octobre 2008, une vague de manifestations déferle sur la capitale pour exiger la démission de la direction de la Banque Centrale islandaise, des élections anticipées et une réforme de la Constitution.

Le gouvernement démissionne en janvier 2009, en avril des élections anticipées donnent la majorité à la gauche pour la première fois dans l'histoire de l'Islande.

Dans le même temps la société civile lance une initiative visant à débattre du contenu d'une nouvelle constitution, une assemblée de 1500 personnes est réunie et un rapport de synthèse des débats est publié.

Une loi est adoptée le 16 juin 2010 qui définit les modalités d'élection d'une assemblée constituante, sa procédure de travail et les thèmes de travail.

Conformément à cette loi, un forum national est organisé en novembre 2010 qui réunit 1000 personnes sélectionnées au hasard, il est chargé de fournir le cadre du travail de l'assemblée constituante.

Cette assemblée est élue le 27 novembre 2010, ses 25 membres sont choisis parmi 522 candidats (les parlementaires, les ministres ne peuvent être candidats).

L'Assemblée constituante devenue Conseil constitutionnel engage son tra-

vail et sollicite la participation directe des citoyens par internet ; l'avancement des travaux est rendu public en permanence permettant un processus d'élaboration transparent.

Le texte définitif est publié en juillet 2011 et approuvé par référendum en octobre 2012 (66% de oui).

Le texte doit être ensuite validé par le Parlement.

Sous la pression des parlementaires de la droite et faute d'une pression populaire maintenue, le texte s'est enlisé lors de son examen par une commission chargée d'améliorer son contenu juridique.

Les élections législatives du 27 avril 2013 marquent le retour de la droite au pouvoir rendant incertain l'avenir de cette constitution.

Alors que s'instaure aujourd'hui en France et ailleurs un débat sur la façon de sortir de la crise, nous serions bien inspirés d'observer de près ce qui s'est passé dans ce laboratoire grandeur nature qu'a été l'Islande.

Jean-Louis Gregoire

¹Interview au site « rue 89 » du 28.02.2013 « La révolution des casseroles » de Jérôme Skalski éditions La contre allée. Cet ouvrage décrit le contenu de la nouvelle constitution.

²Le roman policier contemporain étant souvent révélateur de l'état de la société, on lira avec intérêt – et plaisir – « La muraille de lave » de Arnaldur Indridason.

Françoise Pierron-Mesnil et Mag Senn chantent les Malices de Femmes

COMPLICES DEPUIS 20 ANS, FRANÇOISE ET MAG PROPOSENT UN SPECTACLE PLEIN DE POÉSIE, D'HUMOUR ET DE TENDRESSE. ELLES REDONNENT VIE À DES TEXTES PEU CONNUS OU OUBLIÉS. CHANSONS MALICIEUSES, ACCOMPAGNÉES À LA GUITARE OU AU PIANO OU CHANTÉES A CAPELLA, QUI N'ÉPARGNENT NI LES HOMMES, NI LES FEMMES.

L'Anjou laïque : Vous avez toutes deux été enseignantes. Comment êtes-vous venues à la chanson ?

Françoise Pierron-Mesnil : J'ai été institutrice en Maine-et-Loire de 21 à 52 ans, mais je chante depuis toujours. J'ai vraiment commencé à 16 ans en m'accompagnant à la guitare. Je chantais Barbara, Léo Ferré, Anne Sylvestre. Je participais à une chorale à Thouars ou j'ai énormément aimé le travail avec le chef de chœur. Je chantais parfois en solo dans les spectacles de la chorale. Grâce à Gérard (*Françoise est la sœur du chanteur Gérard Pierron NDLR*) j'ai commencé à me produire dans des Maisons de Jeunes. Je faisais la première partie de son spectacle.

Mag Senn : J'ai débuté également ma carrière d'institut et d'éducatrice à 21 ans. Il y a eu des interruptions quand je me suis mise en disponibilité pour me consacrer au spectacle. Petite, je chantais avec mes parents au Maroc dans des spectacles de chant et de danse, *Les provinces de France*. J'ai appris très jeune beaucoup de chansons et de danses. C'est ce qui m'a mis le pied à l'étrier. En 1977, avec Jacques Templereau, je me suis lancée dans le spectacle de rue. Notre spectacle était un théâtre d'objets et de sons, sans paroles. J'ai aussi écrit et interprété des spectacles pour enfants : *Et ma poupée s'est levée dans la nuit*, en 1974/75, puis *Le petit opéra des tortues*.

L'A. L. : Comment a débuté votre collaboration ?

Mag : En 1993, à l'occasion d'un anniversaire où nous devions chanter. Nous avons commencé à répéter ensemble un spectacle pour enfants, *Contes et chansons autour du monde*. Françoise apportait le côté musical, moi le côté théâtral.

Françoise : C'était en parallèle avec notre travail d'instits. Nous nous produisons dans les écoles. Pendant plusieurs années, l'inspecteur, Mr Leduc, nous libérait des matinées au mois de juin pour que nous puissions jouer dans les écoles.

L'A. L. : Comment est né votre spectacle actuel, « Malices de femmes » ?

Mag : A la création de l'association *Le P'tit Chariot*, en 2004, notre premier spectacle s'appelait *Madame la Rue*. Il a tourné une quinzaine de fois mais nous sommes restées sur notre faim. Nous voulions faire quelque chose à deux. Pourquoi pas un spectacle de chansons de femmes ?

Le spectacle a été créé en 2009. Hélène Raimbaud nous a aidées au début pour la mise en scène. Depuis, le spectacle a beaucoup évolué. Nous avons retiré des chansons, ajouté de nouvelles, et nous faisons notre mise en scène nous mêmes. Toutes les chansons racontent une histoire et sont théâtralisées. Maintenant, le spectacle est mûr, dans sa plénitude. Nous n'en sommes plus aux balbutiements du début et nous nous sentons vraiment à l'aise dans le spectacle.

L'A. L. : Comment choisissez vous les textes qui composent le spectacle ?

Françoise : Le fil conducteur, c'est ce qui touche à la vie des femmes à travers les époques. Nous voulions éviter le côté « revanchard » des féministes. Les travers des hommes et des femmes sont épinglés sans méchanceté, avec malice. Nous avons choisi des auteurs peu connus et des textes un peu « décalés » comme *Oscar et Irma* de Jean Obé et Marcel Yonnet. Il y a des chansons d'amour comme *Tu me chavires*, d'Isa-

belle Maillereau. Sans oublier le côté nostalgique, avec par exemple *La lettre à Elise*, chanson poétique peu connue de Jean Moiziard.

Il y a aussi des petits contes philosophiques malicieux, dits soit par Mag seule ou à deux.

L'A. L. : Vous parvenez à faire tourner votre spectacle sans trop de difficultés ?

Françoise : Nous avons joué le spectacle une vingtaine de fois depuis sa création. Un extrait vidéo de la version actuelle est disponible sur le site du *P'tit Chariot* et a été envoyé à des programmeurs. Nous commençons à avoir des retours. Nous avons participé au Festival *Les giboulées* à Basse-Goulaine, nous serons à Fougères en septembre et salle du Hutreau à Ste Gemmes sur Loire le 17 octobre.

En ce moment nous sommes à fond sur ce spectacle et nous avons très envie de tourner avec.

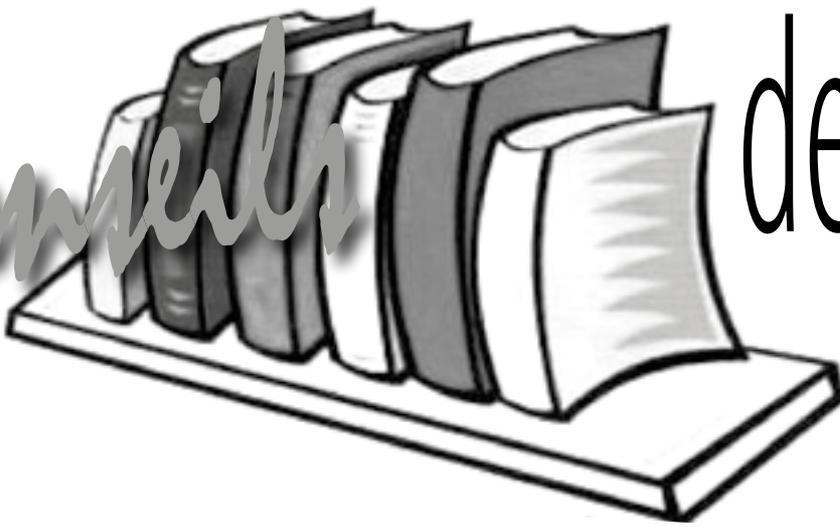
Mag : Je compte bien également continuer en parallèle avec *Contes et chansons autour du monde*. C'est comme ça que nous avons commencé ensemble il y a 20 ans.

Propos recueillis par Jacky Minier



Françoise Pierron-Mesnil et Mag Senn

Les conseils de la librairie Contact



Tout ce qui reste de nos vies

Alain Rémond, le Seuil, 14, 50 euros
J'ai dévoré ce petit livre magnifiquement bien écrit qui traite de la trace (écrite) que l'on peut laisser et de l'attachement qui peut nous lier même à des inconnus. Une réflexion aussi sur la maturité et la modernité, sur le droit à vivre.

Fantôme. Jo Nesbo, série noire Gallimard 21 euros

Excellentissime. Impossible ? Si Nesbo l'a fait. Toujours aussi bien construit, l'auteur nous manipule, Harry est de

plus en plus attachant. La surprise vient de sa narration parfaite à la syntaxe subtile. Mon préféré.

L'assassin à la pomme verte.

Christophe Carlier, édition Serge Safran 15 euros.
Excellent petit roman polyphonique qui se construit par le biais des pensées de quatre personnages dans un hôtel parisien. L'écriture très soignée et poétique avec de l'humour noir m'a véritablement ravie.

Martine

Fakir « un journal fâché avec tout le monde. Ou presque »



Ce bimensuel, animé par François Ruffin collaborateur du Monde Diplomatique, est un journal réalisé par des bénévoles. Il est d'une d'excellente qualité. Il dénonce et n'hésite pas à soulever des questions taboues. En cela, il ouvre des perspectives souvent occultées ou rejetées sans discussion par les médias dominants ou la presse convenue. Dans son numéro de février et d'avril, il mène une enquête sur les banques, l'Europe, les lobbies. C'était avant l'affaire Cahuzac.

On y apprend qu'après la crise financière de 2008, Manuel Barroso, président de la Commission européenne, nomme des experts indépendants pour renforcer la supervision financière. L'émérite commission des experts est présidée par Jacques de Larosière. Le journal nous rappelle son curriculum vitae. Ancien directeur du Fonds monétaire international (FMI), puis directeur de la Banque de France, il est mis en examen en 2000 à cause de l'affaire du Crédit Lyonnais. Il était en effet chargé de surveiller les établissements financiers. Un expert donc à l'œil aiguisé, mais sachant le fermer opportunément. Résultat constaté par Fakir : deux années après, la situation n'a pas évolué, rien n'a été fait contre la spéculation financière. La séparation entre banques de dépôt et banques d'affaire n'a pas été imposée. La Commission européenne s'applique sur son continent à éviter une régulation mondiale qu'hypocritement elle réclame au moment des crises. Le Parlement y consent. La plupart de ses membres sont complices. Eux aussi sont sensibles aux «savoirs» des experts. Ainsi se font-ils dicter la loi par l'industrie financière. D'après l'enquête, sur les produits

dérivés 38 amendements ont été rédigés par les lobbies et recopiés sans complexe (ou avec) par les députés. Les interviews réalisées prouvent leur bonne foi. Les experts et leurs agents sont considérés comme de bons et vrais européens. À Bruxelles, on pratique l'entre soi. C'est du moins ce qui ressort de l'investigation.

À la suite de l'enquête sur le terrain bruxellois, un entretien avec Geoffrey, maître de conférence à l'université de Liège, nous instruit sur l'histoire de l'Union européenne. L'aura de ses fondateurs en prend un sérieux coup. Nous apprenons par exemple que Jean Monnet s'était enrichi aux États-Unis par la vente d'alcool pendant la prohibition avant de s'associer au groupe Lazard. Le maître de conférences nous dit de ne rien attendre de cette Europe et «surtout pas une Europe sociale comme on se berce d'illusions y compris chez certains dirigeants syndicaux».

À rapporter de tel propos, Fakir peut en effet être fâché avec presque tout le monde. Mais c'est revigorant de lire un journal indépendant, ça peut affûter notre esprit critique. Nous pouvons trouver ses points de vente sur internet. Celui de mai et juin contient un dossier sur le virage politique du gouvernement socialiste en 1983 : le passé et le présent.

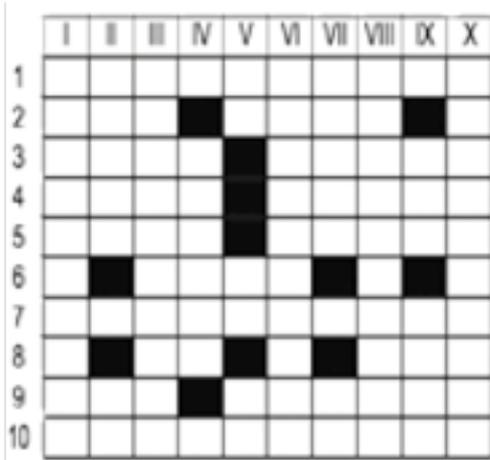
Jack Prout

Sur internet :
Fakir- Presse alternative

¹Le « Manière de Voir » revue du Monde Diplomatique de mai et juin traitera de l'Europe.



Grille 104



Horizontalement : 1. Utile pour chasser les papillons. 2. Ornement – chaland. 3. Abris – ragoût. 4. Poète d'origine roumaine – Bâtiment. 5. Scorpion d'eau – Incliné. 6. Sentit. 7. As au billard. 8. Hallucinogène sans queue – Belle-fille. 9. Lieu – chanté en criant. 10. Gère les finances d'autrui.

Verticalement : I - Pièce sombre. II - Période - Petit message peu lisible. III - Relative à la libido. IV - Glisse sur la neige - Enveloppe sans timbre. V - Ne doit pas se mettre le doigt dans l'œil. VI - Isthme asiatique. VII - Que de manifs il provoque ! VIII - Gagne sa vie en bossant - Symbole chimique. IX - Parole mémorable et précise. X - Machine à reproduire des textes.- A mis bas.

Solution du n° 103



Blog Anjou laïque

<http://anjoulaique.blogspot.com>

Des compléments d'articles, de nombreuses nouvelles contributions, un véritable supplément mis à jour tous les mois.

Adresse mail : anjoulaique@gmail.com
ou jack.proult@wanadoo.fr

HUMEURS Et RUMEURS

Temps de cochon

Mais que fait François Hollande ? Quelle incompetence ! Quelle pusillanimité dans les réformes ! Il nous a laissés passer à l'heure d'été, alors même qu'il fait un temps de cochon depuis des semaines. Habitué depuis le début de son mandat à subir les intempéries aussi bien sur les Champs Elysées que dans ses voyages officiels, il aurait pu, dans un éclair de volonté politique, balayer cette institution mise en place par Giscard d'Estaing. L'heure d'été étant de droite, sa suppression aurait été une mesure de gauche. Un signe fort qui aurait permis au président de ne plus se faire « basher » (dénigrer systématiquement en bon français).

Devinette scientifique

Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.

Le glaçon dans un verre d'eau :

Dans un verre d'eau flotte un glaçon qui fond progressivement. À la disparition du glaçon comment aura évolué le niveau de

l'eau dans le verre ? On supposera que l'eau et le glaçon sont tous les deux à 0° C pendant la fonte pour que les phénomènes de dilatation n'interviennent pas dans la solution.

Un nouveau pape est appelé... araignée (J.Prévert)

Les médias présentent l'élection du nouveau pape, François de son prénom, comme une révolution : plus de simplicité, plus d'attention aux pauvres. Derrière la façade, derrière la mise en scène, qui trouve-t-on ? Un homme semblable à ses prédécesseurs. Il resta indifférent, silencieux, pour ne pas dire complice comme la haute hiérarchie catholique argentine, face aux crimes de Videla le dictateur d'extrême droite. Par contre il n'hésita pas à s'opposer haut et fort à Cristina Kirchner, la présidente de centre gauche actuelle, lors de l'adoption du mariage pour tous. Il est en cela le digne successeur de Jean Paul II. Monsieur Wojtyla serra la main de Pinochet et de Videla et donna sa bénédiction aux deux dictateurs qui torturaient et assassinaient chrétiennement leurs opposants. Mais il condamna l'usage du préservatif pour se protéger du sida. Pensons aussi à Pie XII informé des horreurs perpétrées par le régime nazi mais qui lui aussi préféra se taire plutôt que les dénoncer. Le respect des valeurs de notre République, laïque et démocratique, aurait dû conduire le Premier Ministre et le Ministre des Affaires

Étrangères à s'abstenir d'assister à la messe d'inauguration du nouveau chef de l'église catholique et à ne pas donner par leur présence une caution à des positions plus que contestables.

YMM

Je l'ai échappé belle !

Le Président de la République vient de décorer M. Gattaz de la Légion d'Honneur. M. Gattaz est l'ancien dirigeant du CNPF, devenu par la suite le MEDEF. Il fut donc le patron des patrons : et un patron de choc. Je me sens particulièrement honoré de ne pas figurer parmi les légionnaires. Je serais déshonoré.

J. P. B.

Pour en rire

Les médias et la classe politique tombent aujourd'hui à bras raccourcis sur l'ex-ministre du Budget. Et pourtant. Pour combattre la fraude fiscale et les évasions de capitaux n'était-il pas judicieux de faire appel à un spécialiste ?

Tout fout le camp

Le candidat à la Chancellerie de la Social-démocratie autrichienne, a suggéré ceci : « Si les écoles en ont la capacité matérielle, elles devraient tenir compte des sensibilités religieuses et proposer des cours d'éducation physique séparés pour les filles et les garçons ». Peut-on brader plus encore l'idéologie de gauche ?

Nécrologie

Job Levraux

Job Levraux est décédé. Mon ami Job fut incinéré le 4 mars à Montreuil-Juigné. Je l'ai rencontré pour la première fois en mai 1968. Il ne s'en souvenait pas. Jeune prof en grève, je voulais participer au mouvement solidaire envers les plus démunis. Job me trouva une mission à la Bourse du travail. Il la connaissait bien cette Bourse du travail, il était chez lui. Ensuite nous nous rencontrions lors de manifestations, je le saluais respectueusement. Notre amitié s'est forgée à partir de 1977. Ensemble nous fûmes élus sur

la liste d'Union de la gauche au Conseil municipal. Pendant un mandat, j'ai pu apprécier sa rigueur et son honnêteté intellectuelles. Homme de conviction, attaché à des principes, il détestait les compromissions. Toutefois, il n'était pas dogmatique. Bien au contraire. Il s'interrogeait et interrogeait. Il aimait le débat et la discussion. Il voulait toujours se rapprocher du vrai et du juste. Sa vie militante de syndicaliste fut riche et intense, mais c'est en toute modestie qu'il assumait des responsabilités nationales. Il refusa toute cérémonie lorsqu'il reçut l'Ordre du Mérite. À la retraite, il se consacra à l'éducation populaire. Il fut un des fondateurs de l'amicale Benoît Frachon. Avec cette association, il anima les cafés citoyens organisés les vendredis de chaque mois à la

F.O.L.

Politique, syndicalisme, éducation populaire tout ce qui pouvait améliorer l'humanité le concernait. Job était un homme bien et généreux.

Jack Proult





HUMEURS et RUMEURS

Baby Loup

Une association se fixant pour objectif la défense et l'illustration de la laïcité gère la crèche privée Baby Loup à Chanteloup les Vignes. Son règlement intérieur impose donc aux employés le respect de la neutralité religieuse. En 2008 la crèche licencie une employée qui refusait d'enlever son voile islamique, décision validée par la Cour d'Appel de Versailles. La Cour de Cassation vient d'annuler cette décision arguant du fait qu'une entreprise privée n'étant pas un service public où s'impose le principe de laïcité, et qu'elle ne peut pas réduire les droits et liberté de ses employés. Le même jour, elle rend une décision inverse suite au licenciement pour port du voile d'une salariée d'une caisse primaire d'assurance maladie, organisme de droit privé, en expliquant que ladite salariée participe à une mission de service public en raison de la nature de l'activité exercée par la caisse. Une crèche ouverte 24 h/24 et 7 jours/7 ne remplit-elle pas aussi une mission de service public ? Plus curieux, la mairie de Paris subventionne des crèches privées imposant

par leur règlement intérieur le respect de préceptes confessionnels sans que cela ne soulève de difficultés juridiques. Conclusion provisoire (espérons-le): les partisans de la laïcité sont moins protégés par le droit que les militants des causes confessionnelles. Loin d'être un combat d'arrière garde la défense de la laïcité reste donc un combat actuel permanent auquel vous pouvez participer en vous abonnant à l'Anjou Laïque.

YMM

Regard sur les intégrismes au Proche Orient

Les troubles religieux, sunnites contre chiites, en Irak, sunnites bataillant contre alouites (dissidents chiites) en Syrie. Montée du salafisme contre la domination conjointe des sunnites et des chrétiens au Liban. Main mise des frères musulmans (intégristes sunnites) sur le pouvoir en Égypte, voire en Tunisie. Cela c'est au nom d'une grande cause religieuse qui prétend dépasser les frontières aussi bien au Proche Orient qu'en Afrique du Nord. Ces frontières ignorent le cadre national qui en effet est artificiel. Il a été imposé par l'étranger (Grande Bretagne et France) lors du dépeçage de l'Empire Ottoman après la première guerre mondiale. Ce cadre, n'a pas permis la construction d'Etats-nations. À cela s'ajoute la crispation

et c'est peu dire, de l'État israélien (État-nation lui, mais fondé sur la religion juive) et qui s'est enkysté dans le monde arabe, comme un corps étranger, fédérant tous les intégrismes (juifs compris).

Réforme bancaire

Pierre Moscovici, ministre de l'Economie et des Finances, nous avait prévenus : « Mon rôle (...) n'est pas de déstabiliser le secteur dont j'ai la charge », affirmait-il devant l'AMF en novembre dernier. Le « ministre des banques » résume alors sans ambiguïté l'ambition du gouvernement : « Cette réforme est faite dans l'intérêt même du secteur financier, dans l'intérêt de sa protection, dans l'intérêt également de cette réconciliation que je souhaite entre les banques et les Français. » Le monde de la finance n'est plus le « véritable adversaire » désigné par François Hollande avant son élection. Bien au contraire. « Cette loi bancaire, ambitieuse et rigoureuse » permettra aux acteurs financiers « de redoubler d'effort pour faire ce que vous savez admirablement faire, servir vos clients, tous vos clients et financer notre économie, à un moment crucial de son histoire », poursuit le ministre. Et de citer l'auteur latin Tite-Live : « Il faut oser ou se résigner à tout ». Le gouvernement a visiblement tranché. Agnès Rousseaux (journal électronique Basta)

Nom :
N° : Rue :
Code postal :
Ville :

Je m'abonne à l'Anjou Laïque et je joins :

- 12 € abonnement annuel
 20 € abonnement de soutien
 €

Retourner à FOL 49 (Anjou Laïque)
14 bis, avenue Marie-Talet
49100 Angers

L'Anjou Laïque N°104

Directeur de la publication :

Jack Proult

Rédacteur en chef :

Jacky Minier

Comité de rédaction : Gérard Balesme, Jean-Paul Brachet, Rémy Barbier, Laurent Charrier, Jean-Louis Grégoire, Louis Le Meter, Jean-Claude Michineau, Yves Mulet, Marquis Jean-Pierre Thuleau.

Mise en page : Jean-Claude Michineau

Collaborations : Paul Graindorge; Anicet Le Pors, Pascal Anger, Yvon Quiniou, Henri Pena Ruiz, Dominique Chevalier, David Cayla

Imprimerie Paquereau
Technographis
31, rue Eugène Delacroix
49000 Angers
N°CCPAP 0715 G 86832
ISSN 1245-0936

Votre librairie
Contact
librairie
papeterie

3, rue Lenepveu Angers